

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DU BUDGET DU MARDI 9
DECEMBRE 2025 A 20.00 HEURES A
LA HALLE POLYVALENTE A EPEDES**



Présidence	Monsieur Patrick Gendre, syndic
Secrétaire	Madame Noémi Zizza, secrétaire communale adjointe
Scrutateurs	Monsieur Bruno Clément, pour le secteur avant droit et la table du Conseil communal Monsieur Alain Grossrieder, pour le secteur avant gauche Monsieur Eric Bongard, pour le secteur arrière droit Monsieur Charly Cotting, pour le secteur arrière gauche
Membres présents	106 personnes
Habilités à voter	103 personnes
Majorité	52
Membres excusés	Monsieur René Sonney Monsieur et Madame Stéphane et Veronika Schneuwly Monsieur Pierre-Alain Rotzetter Monsieur Dominique Roulin Madame Rachel Cotting

Il est 20.00 heures lorsque Monsieur Patrick Gendre, syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette assemblée communale.

Il ajoute quelques indications sur l'utilisation du micro pour les prises de parole.

En guise d'introduction, Monsieur le Syndic adresse les quelques mots suivants :

« Ce n'est pas l'heure de faire le bilan de cette première législature et donc des cinq premières années de la Commune de Bois-d'Amont. 2026 est tout de même une étape pour notre collectivité.

Le 8 mars prochain auront lieu les élections communales. Elles visent à désigner les membres du Conseil communal (l'exécutif) et du Conseil général (le législatif pour les Communes qui en sont dotées). En principe, le mode de scrutin pour notre exécutif sera le scrutin majoritaire. Ces élections ne sont pas de simples formalités ; elles sont l'occasion pour les citoyens de choisir celles et ceux qui décideront des questions qui affectent directement leur vie quotidienne.

Pour notre Commune, l'année 2026 rime avec élections ouvertes. En effet, la convention de fusion validée par la population le 9 février 2020 prévoit que les cercles électoraux perdurent seulement durant la première législature. Ce régime transitoire s'éteint à la fin de l'actuelle législature.

Le principal défi pour une commune comme la nôtre est de gérer une croissance démographique contrôlée et harmonieuse. L'exécutif désigné devra trouver un équilibre entre la densification nécessaire pour accueillir de nouveaux habitants et la préservation du charme

rural de nos villages, avec nos paysages et nos espaces naturels. Cela implique des choix importants en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures (sportives, scolaires, routes et transports publics) et de services de proximité. Les défis financiers ne sont pas en reste.

C'est à l'échelon communal que la démocratie est la plus directe et la plus concrète. C'est là que se décident la construction d'une nouvelle halle polyvalente, l'aménagement d'une place de jeu, ou encore le budget pour soutenir les associations locales culturelles et sportives. Les assemblées communales sont des lieux de débat où chacun peut exprimer son avis et participer aux décisions. Se présenter ou simplement prendre part à ces assemblées, c'est s'impliquer dans la vie de sa communauté et contribuer activement à son avenir. C'est un engagement citoyen essentiel pour garantir une gouvernance transparente, représentative et proactive.

Je vous remercie donc de consacrer un peu de votre temps pour les affaires communale et de venir échanger avec nous pour faire avancer notre collectivité. Grace à votre présence et les échanges que vous nous offrez, il est possible de mettre en place beaucoup de chose pour notre belle commune. »

Avant de poursuivre, Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à Monsieur Rafael Varandas et Madame Alexandra Bongard. Le premier est fraîchement au bénéfice d'un CFC d'agent d'exploitation et prête main forte à l'équipe de l'édilité depuis le mois de septembre déjà. Madame Bongard, elle, est venue en soutien au service des finances pour donner suite à une rocade interne due aux départs de ce printemps. Par leur expérience, ils soutiendront la Commune dans l'exécution des différentes tâches qu'elle doit effectuer.

Sur ces quelques informations concernant notre administration, Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée de ce soir.

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Par conséquent, Monsieur le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, le porter à la bouche puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Monsieur René Sonney
- Madame et Monsieur Veronika et Stéphane Schneuwly
- Monsieur Pierre-Alain Rotzetter
- Monsieur Dominique Roulin
- Madame Rachel Cotting

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n°48, du 28 novembre dernier
- par une circulaire tout-ménage sous la forme du bulletin communal N°10 de décembre 2025, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets qui seront présentés et discutés ce soir ont ainsi été annoncés. Leur présentation a été faite dans le bulletin communal et les dossiers y relatifs étaient disponibles dans leur entier auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des questions concernant la présente convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, passons à la désignation des scrutateurs :

Secteur avant droit et la table du Conseil communal :	Monsieur Bruno Clément
Secteur avant gauche :	Monsieur Alain Grossrieder
Secteur arrière droit :	Monsieur Eric Bongard
Secteur arrière gauche :	Monsieur Charly Cotting

Monsieur le Syndic prie les scrutateurs désignés de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Secteur avant droit et la table du Conseil communal :	36 personnes
Secteur avant gauche :	25 personnes
Secteur arrière droit :	18 personnes
Secteur arrière gauche :	27 personnes

Monsieur le Syndic remercie les scrutateurs.

Sur votre chaise devaient se trouver trois cartons de couleur. Ceux qui n'en ont pas reçus sont invités à lever la main pour que notre équipe puisse leur en amener.

Comme le stipule la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Madame Zizza et Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Madame Laetitia Weber n'est pas habilitée à voter.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 103 ; la majorité absolue est donc de 52.

Ainsi constituée, notre Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale des comptes du 26 mai 2025**
- 2. Budget 2026**
 - 2.1 Compte de résultat (fonctionnement)**
 - 2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2031**
 - 2.3 Investissements**
 - 2.3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour le changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel**
 - 2.3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel**

2.3.3 Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet à Ependes

2.3.4 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.- pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances

2.4 Approbation

3. Présentation de décomptes d'investissement

3.1 Création d'un collecteur EC PAD Péloula, Arconciel

3.2 Création d'une canalisation EU et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin, Arconciel

3.3 Amélioration énergétique du bâtiment scolaire, Arconciel

4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

5. Informations et Divers

Le Conseil communal est depuis cinq ans extrêmement satisfait de la participation aux séances d'information comme aux assemblées communales. Même si elles ont été quelques fois assez longues, il cherche toujours des solutions pour rationaliser leurs interventions sans limiter ou péjorer les échanges qui s'en suivent. Vous l'aurez vu, l'ordre du jour de la séance de ce soir est relativement chargé. Comme l'année dernière, le bulletin communal que vous avez reçu est très complet et traite de manière détaillée les aspects financiers. Vous l'aurez compris, Monsieur le Syndic va essayer d'être moins exhaustif mais précise cependant que ce sera toujours un très grand plaisir de développer un point ou un autre lors de la partie dédiée aux questions.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'Assemblée de ce soir ?

Si ce n'est pas le cas, Monsieur le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir.

Approuvez-vous l'ordre du jour de la présente assemblée tel que présenté ?

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour de la présente séance est donc approuvé à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

Monsieur le Syndic débute directement avec le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2025. Celui-ci pouvait être consulté à l'administration communale et sur le site internet dix jours avant l'assemblée conformément aux dispositions légales, il ne sera pas lu.

Lors de cette soirée, les 77 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvés ou pris acte des objets suivants :

- Comptes de fonctionnement et d'investissement 2024,
- Un investissement de CHF 280'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal à Arconciel
- Trois décomptes d'investissements pourtant sur :
 - Le prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire à Ependes
 - La réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon à Arconciel
 - La construction d'un trottoir à la route de Sales à Ependes
- Ces-derniers ont tous 3 été bouclés avec des dépenses légèrement inférieures aux budgets demandés à l'assemblée,
- Nomination d'un nouveau membre à la commission financière, Monsieur Stéphane MILLASSON,
- Nomination d'un nouveau membre à la commission des naturalisations, Madame Laurence BAYS.

La Commune vous a également informé sur les différents projets en cours sur le territoire communal. Il était question de l'avancement du PDA de Péloula et de la réalisation des pavillons scolaires à Arconciel. Achievés en un temps record, ils ont été inaugurés en septembre et vous seront décomptés l'année prochaine. Certaines subventions et décomptes ne sont pas encore rentrés, mais selon les premiers chiffres, nous serons légèrement en dessous du budget. Elle vous a également informés de la mise en location de l'ancien fitness et de l'adaptation des horaires d'ouverture du guichet. Enfin, nous sommes revenus sur le projet d'EMS sur le site du Pré du Bugnon et le fait qu'il s'agira de définir un droit de superficie pour permettre la réalisation de ce projet. Comme indiqué lors de la séance d'information du 27 octobre dernier, le projet continue malgré les quelques embûches rencontrées.

Quelqu'un souhaite-t-il émettre une observation au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, Monsieur le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale des comptes du 26 mai dernier ?

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie Madame Caille pour sa rédaction.

2 – BUDGET 2026

Sans plus d'introduction, Monsieur le Syndic propose de passer à l'examen du budget 2026 de notre Commune. Il débute par le compte d'exploitation, communément appelé budget de fonctionnement.

2.1 - COMPTES DE RÉSULTAT (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

L'exercice de l'établissement d'un budget communal n'est pas simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs.

Cette année le travail fut particulièrement complexe. Avec la fin de cette première législature et surtout les aléas liés au budget de l'Etat, nous avons dû revoir certains chiffres encore tardivement. Petit rappel, lors de sa première mise en consultation, le Plan d'Assainissement des finances de l'Etat prévoyait un report de charges important sur les communes. L'association des Communes Fribourgeoises avait alors fait part de son mécontentement en invoquant que cette mesure obligerait les communes à relever leur taux d'impôts pour prendre en charge des prestations gérées par le Canton. Ceci aurait non seulement péjoré les finances des communes, mais limité les investissements de ces-dernières dans leurs propres infrastructures. Pour Bois-d'Amont, ceci aurait eu un effet non négligeable sur notre projet de halle polyvalente. Certainement pas parfaite, la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat a été approuvée par le Grand Conseil lors de sa séance du mois d'octobre. Puis nouveau revers, recours au referendum pour suspendre sa mise en œuvre. Derrière tout ceci se cachent des chiffres et des charges liées qui nous sont donnés par l'Etat. Pas seulement de grandes participations, mais aussi la part communale pour le personnel enseignant par exemple.

Il a fallu trancher et nous avons opté pour ne pas tenir compte de tous les reports détaillés dans le PAFE, mais seulement pour ceux prévus dans la LAPE. Ni le Service des communes, ni l'ACF n'ont proposé de solutions clé en main et ont laissé les communes libres d'inscrire ce qui leur semblait juste. Tout en leur recommandant de faire des choix et non d'adapter certains chiffres livrés.

Ces décisions ont eu lieu simultanément à la clôture de la rédaction du bulletin et une petite erreur s'y est glissée en page 16. L'intégration de la participation communale aux prestations AI et AVS a bel et bien été considérée dans le budget, parenthèse fermée.

Pour l'établissement du budget communal, nous devons aussi compter avec plusieurs comptabilités intégrées telles que le cercle scolaire et l'AES. Cette année est aussi particulière par rapport à ces éléments. Nous avons convenu d'une nouvelle convention avec la Commune de Ferpicloz dans le cadre de l'organisation du cercle scolaire. Cela concerne principalement la prise en charge de l'utilisation des locaux mis à disposition par notre Commune. Nous avons établi, avec nos partenaires, que le cercle devait prendre à sa charge les frais de chaque local utilisé. Des clés de répartition basées sur les surfaces ou les tranches horaires ont été établies et servent donc de base de calculs. Le premier effet de ce nouveau

modèle est de créer des produits quasiment identiques aux charges dans les chapitres des immeubles, notamment les écoles. Ces « loyers » sont ensuite imputés au cercle scolaire et répartis sur les deux communes sur la base du nombre d'enfants et de la population. Une ligne liée au travail réalisé par l'équipe technique et les conseillers communaux a également été ajoutée pour ventiler les charges liées à la gestion de tous ces bâtiments et l'anticipation des nouveaux besoins.

Pour finir, il y a évidemment les ressources sur lesquelles la Commune estime pouvoir compter. C'est en fait là que se situe la complexité la plus élevée, car il est tout sauf simple d'évaluer les revenus fiscaux dont la Commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche une nouvelle fois prudente. En découle ensuite des disponibilités avec lesquelles nous devons travailler. L'effet du PAFE ou de la LAPE a également été ressenti dans les produits. Il a nécessité une approche encore plus prudente que pour d'autres exercices.

Comme déjà indiqué précédemment, le budget de fonctionnement a été mis à disposition sous les deux formes demandées par la nouvelle loi sur les finances communales. Le bulletin communal que vous avez reçu chez vous les intégrait et détaillait un bon nombre d'éléments qui ont été considérés dans l'établissement de ce budget.

Pour reprendre une forme maintenant très familière, sa présentation se basera sur la représentation par nature. Elle se concentre sur le type de charges et de produits en faisant abstraction des tâches communales auxquelles ceux-ci sont attribués et permet donc de mieux identifier les éléments où la Commune peut réellement prendre des décisions. Elle s'inspire des représentations utilisées par les entreprises. Il est bien clair que Monsieur le Syndic répondra volontiers à toutes vos questions en lien avec les deux approches mentionnées à la fin de son exposé.

Le chapitre « **Charges de personnel** » est probablement le moins ambiguë. Il regroupe tout simplement l'ensemble des coûts liés au personnel communal.

Comme vous le voyez, ces charges augmentent d'un peu plus de CHF 20'000.- pour s'établir à CHF 1'618'337.- Cette augmentation est principalement due aux heures de travail du Conseil communal imputés aux différents chapitres mais également à l'adaptation des taux de cotisation à la caisse de pension pour certains des collaborateurs. Concrètement, aujourd'hui la Commune occupe neuf personnes à l'administration, trois à l'édilité et une dizaine de personnes de manière ponctuelle dans le cadre des nettoyages et de la déchetterie. Sans progression de la masse salariale pour 2026, le nombre d'EPT reste stable.

Le chapitre « **Charges de biens, services et autres charges d'exploitation** » représente l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la Commune.

Pour ce chapitre nous planifions une augmentation d'un peu plus de CHF 86'000.-, soit environ 3,9%. Quelques adaptations mineures ont été effectuées en revoyant certains frais de l'administration et mandats d'entretien. Nous avons également adapté nos prévisions à l'évolution des tarifs de l'énergie. Cependant, quelques dépenses importantes en lien avec les bâtiments communaux sont à prévoir, comme des interventions ponctuelles et des petites réparations, curages de canalisations, travaux de peinture, réfection partielle de façade,

résolution de problèmes d'humidité dans le bâtiment de l'AES, adaptation des sorties de secours pour la halle polyvalente, et travaux de rénovation en vue de la relocation de l'appartement au-dessus de la surface commerciale « Au Village 18 » à Ependes.

Le chapitre « **Amortissement du patrimoine administratif** » comptabilise les charges d'amortissement des infrastructures communales. Elles correspondent aux exigences comptables. Leur augmentation, d'environ CHF 15'000.- reflète l'amortissement dès l'année prochaine des projets terminés en 2025.

Le chapitre « **charge financière** » comptabilise le coût des dettes de la Commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. L'augmentation est principalement due à la réalisation du nouveau bâtiment scolaire à Arconciel. Pour celui-ci, nous avons pu obtenir un taux favorable de moins de 1% pour la part financée par le crédit, alors que nous avions planifié avec 1,5%.

Le chapitre « **Attributions aux fonds et financements spéciaux** » renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 254'717.- est prévue globalement. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui cette année est financée par l'impôt ordinaire pour plus de 15%. L'augmentation de ces attributions provient principalement de la révision des frais d'exploitation et de maintenance des infrastructures liées à l'eau malgré la diminution générale des tarifs.

Le chapitre « **Charges de transfert** » correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Ce sont ces fameuses charges liées. Représentant près de 60% de notre budget, Monsieur le Syndic rappelle que ce sont des tâches communales qui ont été déléguées à des associations régionales ou au niveau du district ainsi que des collaborations plus réduites comme l'AES et le cercle scolaire. Vous constatez ici qu'elles augmentent d'un peu plus de CHF 665'000.- soit 9,4%. Il s'agit là d'une augmentation très importante, mais qui correspond en grande partie (il l'a déjà mentionné) à l'adaptation de la méthode de prise en charges des frais liés aux bâtiments scolaires et l'on retrouve une grande part de ce montant dans les revenus de transfert.

Les grandes associations comme le Réseau Santé de la Sarine et les CO ainsi que l'association régionale contribuent beaucoup à ces charges, mais aussi le service des curatelles et les différentes participations aux dépenses de l'Etat. Les membres du Conseil communal représentent notre Commune dans les assemblées de délégués de toutes ces organisations et siègent parfois même au sein de comités de direction. Nous portons une attention toute particulière lors de la présentation des budgets ou d'investissements. Ces charges représentent une part importante de notre budget communal.

Toujours en raison de la modification opérée au niveau du cercle scolaire et de la ventilation de charges liées aux bâtiments, les « imputations internes » prennent l'ascenseur. Celles-ci sont entièrement compensées par des produits comptables identiques.

Le total de toutes ces charges se montent à CHF 12'649'684.- pour 2026 en augmentation de CHF 1'234'655.-. Ceci représente tout de même plus de 9,7% et c'est loin d'être anodin. Comme évoqué, cette différence avec 2025 découle principalement d'éléments internes liés à la refacturation au cercle scolaire des charges d'immeubles. Il s'agit d'une augmentation principalement comptable.

Intéressons-nous maintenant aux recettes de la Commune. Comme pour les charges, elles sont classées par type. Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre l'évolution des entrées fiscales pour l'année 2026. Utilisant comme référence les projections cantonales en y intégrant la situation actuelle des acomptes facturés et la conjoncture. Pour 2026, nous avons opté pour une approche résolument vigilante.

Fin novembre, Monsieur le Syndic a demandé à notre service des finances de faire un point de situation pour l'année en cours. A ce jour, les impôts ordinaires présentent des soldes très légèrement supérieurs à ceux anticipés pour l'année. Nous avons pris acte de plusieurs départs, et d'arrivées en lien avec les nouvelles constructions. Nous en connaissons les effets, malheureusement, seulement en 2026. Cependant, ce sont environ CHF 100'000.- de plus qui ont été perçus sur les impôts dits spéciaux. Ces derniers présentent des particularités qui nécessiteront de nouvelles analyses. En résumé, les encaissements prévus sont un brin au-dessus du budget et c'est plutôt un soulagement par rapport aux perceptives actuelles.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la Commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actuels. Ils évoluent à la baisse par rapport à 2025. En effet, et comme le prévoit les règlements d'eau potable et d'évacuation et épuration des eaux, le Conseil communal doit analyser les tarifs appliqués tous les 2 ans pour les deux années suivantes. Lors de sa séance du 20 octobre dernier, il a revu les taxes de base pour les deux tâches et réduit également celle liée aux m³ traités. Cependant, le prix de l'eau a été adapté pour permettre le financement des réparations auxquelles nous faisons face. Les dégâts sur les conduites se répètent et nous devons impérativement financer ces interventions par ce biais. Vous trouverez tous les détails dans le bulletin communal et sur vos factures d'eau et d'épuration pour l'année 2026. Monsieur Marc Monney vous donnera de plus amples informations et explications en fin de séance dans les divers.

Le chapitre « **Revenus financiers** » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales. La diminution de ce chapitre de près de CHF 30'000.- s'explique par le fait la location de halle polyvalente n'est plus comptabilisée sous loyer, mais comme une imputation interne, toujours en raison de son utilisation par le cercle scolaire. Le chapitre a également été augmenté des loyers à percevoir sur l'immeuble « Au Village 18 ».

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2026, les seuls prélèvements concernent l'entretien des forêts. Cette réserve enregistrait, au 31 décembre 2024, un solde de CHF 208'513.-.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Cette dernière évolue favorablement pour l'année 2026 avec un revenu supérieur de près de CHF 455'000.-.

Le solde de la différence provient de notre propre participation aux frais liés au cercle scolaire et à l'AES, chapitres qui voient une évolution importante en 2026, nous l'avons déjà évoqué.

Le chapitre « **revenus extraordinaires** » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Selon les règles comptables, il correspond au montant prévu pour 2026. Ils sont à mettre en relation avec les charges d'amortissement imputées pour chacun des bâtiments communaux.

Le total des produits est estimé à CHF 12'060'858.-, soit environ CHF 1'082'000.- de plus que pour l'année 2025. Cette différence est principalement due à une estimation plus favorable des recettes fiscales, un report de charge sur des organisations gérées par la Commune et des imputations internes croissantes expliquées par les décisions prises cette année avec notre partenaire Ferpicloz.

Avec un total des charges de CHF 12'649'684.- et un total des produits de CHF 12'060'858.-, le budget de fonctionnement 2026 de la Commune de Bois-d'Amont soumis ce soir à l'Assemblée communale présente un excédent de charges de CHF 588'826.-. Ceci représente un déficit d'environ 4,65% par rapport au total des charges de la Commune. Avec une fortune comptabilisée à fin 2024 se montant à CHF 6'788'384.-, cet excédent de charges est parfaitement supportable. La santé économique de notre Commune peut être qualifiée de bonne. Le Conseil cherche à limiter le besoin de crédits pour financer ses travaux et y parvient pour l'heure grâce à un flux de trésorerie positif important et des réserves en suffisance.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur le Syndic souhaite faire le bilan de ce budget du point de vue des tâches que nous devons réaliser et financer. Si nous prenons un billet de CHF 100.-, la répartition des différentes charges peut se faire de la manière suivante.

Une fois n'est pas coutume, prenons peut-être d'abord les chapitres qui pèsent le moins sur nos finances communales. Il s'agit des frais liés à la perception des impôts et à l'économie publique. A elles deux, ces tâches représentent à peine un franc. Ensuite, Ordre, sécurité public et défense incendie ainsi que la culture, le sport et les loisirs coûtent respectivement CHF 1.- et CHF 3.-. Juste après arrivent les tâches liées aux routes communales et à leurs entretiens qui représentent environ CHF 7.- et toutes nos activités autour de l'eau et la gestion des déchets pour CHF 10.-. Si à ce stade, il ajoute l'administration générale qui inclut tous nos bâtiments, l'addition monte à CHF 35.- pour CHF 100.-. Il ne reste que les gros postes : la santé pour CHF 9.-, la prévoyance sociale pour CHF 12.- et la formation pour CHF 44.-.

Du côté des produits, nous retrouvons la formation et voyons qu'elle représente, pour Bois-d'Amont, la troisième source de produits à cause des imputations internes dont Monsieur le Syndic a expliqué le concept tout à l'heure. Hormis quelques revenus de taxes dans le cadre de la protection de l'environnement et de la défenses incendie, nous constatons que la grande majorité des produits encaissés par notre Commune provient des impôts, avec CHF 68.- encaissés sur CHF 100.-.

En préparant ces lignes, Monsieur le Syndic voulait trouver une alternative pour présenter de manière simple le rapport de chacun avec ces dépenses histoire que tout le monde se rendent compte de ce que ça peut représenter. Seulement, il n'y a finalement pas 36 manières de le faire. Par des pourcentages, comme il vient de le faire, ou en CHF par habitants. Mais cette seconde forme met en évidence des sommes qui certaines fois dépassent la cote d'impôts moyenne de notre Commune. De plus, faut-il diviser par le nombre d'habitants ou de personnes contributrices. Cela-dit, s'il fallait déterminer le coût par habitants du chapitre formation, la participation de chacun à ce poste se monterait à CHF 1'800.-, donc quand la participation à une association intercommunale est budgétisée à CHF 8.- ou CHF 7.- par année et par habitants, cela semble tout de suite plus raisonnable.

Comme nous traiterons l'approbation de ce budget plus tard, Monsieur le Syndic ouvre la discussion portant sur les informations qui vous ont été présentées. Il ajoute, avant de passer la parole, qu'il a reçu cet après-midi différentes questions assez précises et remercie la personne qui a profité de cette opportunité et invite les personnes, au travers du bulletin, à le faire. Il indique que, les questions étant relativement précises, et qu'il y répondra par écrit durant la semaine et remercie de sa compréhension.

Il passe la parole à l'assemblée.

Madame Claudia Cotting a quelques questions concernant le budget présenté. Sur les bâtiments, le local de protection civile à Arconciel, il y a un déficit d'un montant de CHF 9'817.-. Ce n'est pas pour le montant qu'elle fait la remarque mais demande si ce local est utilisé et si oui, par qui.

Monsieur le Syndic indique qu'il est actuellement utilisé par différentes sociétés locales et sert aussi partiellement d'archives à la Commune.

Madame Cotting revient sur le montant de CHF 10'000.- pour l'entretien du pavillon scolaire alors qu'il est neuf. Elle demande si la Commune prévoit déjà des frais d'entretien.

Monsieur le Syndic la remercie et indique que la question lui avait également été posée par la commission financière. Il indique que dans ce compte « entretien » il y a également les abonnements d'entretien notamment ceux liés à l'installation de chauffage, de panneaux solaires et ainsi de suite, ainsi qu'un petit montant déjà prévu pour d'éventuelles petites réparations.

Madame Cotting relève qu'au chapitre 5, un montant de CHF 52'163.- a été mis au budget pour la commission d'animations villageoises et pour Bois-d'Amont solidaire. Il est détaillé qu'il y aura CHF 10'000.- pour la commission d'animations et CHF 12'000.- pour Bois-d'Amont solidaire. Elle aimerait connaître à quoi servira le montant CHF 52'163.-, si c'est uniquement pour la création et le financement d'un groupe ou si ce sont pour des activités déjà prévues.

Monsieur le Syndic répond que ce n'est pas un nouveau poste mais que c'est directement lié au soutien aux activités de ces différents groupes.

Madame Cotting demande si ce n'est donc pas pour des activités prévues pour la population.

Monsieur le Syndic répond que oui, comme le Noël des aînés qui aura lieu ce week-end. Il est compris dans ce budget.

Madame Cotting a encore une question. Elle remarque qu'il y a une participation aux homes médicalisés régionaux pour CHF 7'429.-, c'est nouveau et demande quoi ça concerne.

Monsieur le Syndic répond que son collègue, Monsieur Perrin, cherche la réponse à sa question et demande si elle en a une autre.

Madame Cotting aimerait revenir sur le poste des transports. Elle demande si dans le trafic (part de CHF 7.- sur CHF 100.- comme présenté) il y a également les transports publics.

Monsieur le Syndic répond que oui, c'est l'ensemble du chapitre transport.

Madame Cotting ajoute qu'à la dernière assemblée communale, elle s'étonnait du 60 km/h entre Arconciel et Ependes et elle remercie de lui avoir envoyé l'expertise légale. Elle prend note que la Commune a reçu une dérogation, prévue dans cette étude, ce qui l'a confortée dans son idée que c'était spécial de changer directement ce 80 en 60 km/h.

Elle revient sur le budget pour l'étude de la réfection de la route d'Arconciel vers Treyvaux voté en 2023. Le message disait que cette route nécessitait une réfection globale. L'année dernière, celle-ci a été retirée car la route était en bon état. Elle indique qu'il y a dû sans doute avoir un miracle visuel entre 2023 et 2024 pour qu'en une année la Commune change d'avis. Jeudi soir, Treyvaux votera un montant de CHF 1'431'000.- car elle va refaire sa route depuis Senèdes jusqu'à Treyvaux. Il y a cinq ans, la commune de Senèdes parlait déjà avec la commune de Treyvaux pour faire en même temps pour partager des frais d'ingénieurs.

Elle revient sur la séance d'information d'octobre, la Commune a communiqué que l'extinction nocturne dynamique avait déjà été mise en place à la place d'une extinction nocturne complète. Entre 00h et 5h du matin, l'éclairage public est éteint mais quelque chose de spécial a été fait avec un contrat avec le Groupe E qui va coûter la bagatelle de CHF 25'000.- par année. Elle demande s'il y a beaucoup de personnes qui se baladent sur nos routes entre ces heures pour avoir décidé de faire cette extinction dynamique. Pour elle, c'est quand même quelque chose qui coûte cher pour pas grand-chose. Elle demande si cette lumière des lampadaires a besoin d'accompagner des personnes qui éventuellement se baladeraient encore et est-ce que les chats errants vont provoquer l'éclairage de ce type d'extinction. Comme ça devait être fait jusqu'en 2028, elle se demande si la Commune a bien anticipé et si cette dépense était nécessaire étant donné que tout le monde a un téléphone portable avec une lampe de poche incorporée. Elle ne veut pas faire de leçon et ajoute que le Conseil communal fait ce qu'il estime juste mais elle pense que si ça avait été demandé à la population, elle n'aurait pas choisi ce mode de faire qui est quand même très onéreux.

Monsieur le Syndic revient sur le principe de base, comme évoqué lors de la séance d'information et rappelé par elle-même, c'est une obligation légale pour les communes de procéder à l'extinction de nuit de l'éclairage public. En résumé, les Communes n'ont pas tellement le choix du mode de fonctionnement ni du fournisseur. Il parle de sa remarque sur le fait que ce soit un éclairage dynamique. Ce côté dynamique n'est qu'une partie infime de la prestation qui est commandée aujourd'hui à Groupe E. La partie principale de ces CHF 25'000.- c'est le fait que l'éclairage puisse s'éteindre à distance et de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire. Donc, oui si l'extinction n'avait pas été dynamique la

Commune aurait peut-être économisé quelques sous, mais pour le principe et pour répondre à l'obligation légale, il n'y avait pas d'autres choix. Il rassure en disant qu'ils ne sont pas réglés pour que les chats ou les animaux sauvages les déclenchent à leur passage. Il ajoute que oui ça été rapide mais sachant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur, il pense que ce n'était pas une mauvaise décision car la Commune a ainsi pu être parmi les premières à pour pouvoir organiser avec eux l'installation de tous ces nouveaux éclairages plutôt que de se trouver à la fin avec toutes les autres communes.

Il revient sur sa question posée plus tôt concernant les homes médicalisés. Il a reçu de la part de son collègue l'information concernant les CHF 7'428.90 qui sont facturés à Bois-d'Amont. Il s'agit d'un nouveau poste ajouté par le RSS. Il n'a pas plus de détails à disposition. Il transmettra ceux-ci par écrit à Madame Cotting.

Vu qu'il n'y a plus de questions, Monsieur le Syndic propose de poursuivre.

2.2 – PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2026-2031

Comme évoqué au début de cette séance l'idée est de partager avec vous les données avec lesquelles nous travaillons afin que vous puissiez prendre des décisions informées. Pour débiter et dans l'optique de présenter une vue complète des années à venir, nous avons décidé de suivre la présentation du ménage communal avec une vue à plus long terme.

Mise à disposition de tous, sur notre site internet, la planification financière dite fonctionnelle, pour la période allant jusqu'en 2031, offre une évaluation de l'évolution du ménage communal sur les prochaines années. Il s'agit avant tout de projections qui doivent être revues chaque année. Elles revêtent, pour notre Commune, une grande importance étant donné les projets démarrés et planifiés. Le travail s'effectue sur un fichier Excel relativement indigeste, dont vous retrouvez les valeurs clés ici.

Ce que nous observons c'est que dans la mesure où les revenus de la Commune restent stables et progressent uniformément sur la base de l'évolution démographique, les excédents de charges attendus devraient rester en dessous du seuil psychologique des 5%. Cette projection se base sur les taux d'impôts et de contribution immobilière actuels et tiennent compte des différents éléments prévus dans la planification financière. Nous les détaillerons dans un instant. Le but étant de pouvoir en fait d'activer les investissements planifiés et d'en identifier les conséquences sur le fonctionnement de notre collectivité. Pour établir l'évolution de ces chiffres, les seuls outils dont nous disposons sont les études démographiques et les connaissances du terrain en termes de futures constructions, agrandissements ou densifications.

Pour l'heure, fixée en 2027, la transition du complexe communal à Arconciel en patrimoine financier permettra d'améliorer la capacité d'endettement et de réduire la charge d'amortissement liée à cet immeuble. Ceci permettra de se lancer dans le projet de la halle polyvalente. Pour permettre l'emprunt, il nous faut démontrer que cet endettement est supportable du point de vue des finances communales. Son impact à long terme est considérable et doit être intégré dans cette planification sous l'angle non seulement de la charge financière, mais également de la charge d'amortissement.

Les investissements consentis dans le cadre des tâches d'adduction et d'épuration seront financés par les taxes correspondantes et n'auront donc pas d'influence sur le résultat.

Naturellement, cette planification tient également compte de l'entretien de toutes les infrastructures planifiées. Les produits que ces nouvelles constructions devraient amener sont aussi estimés, comme les futures locations et l'éventuelle diminution d'autres charges.

Même si ce soir la nouvelle halle polyvalente ne fait partie du tractanda, l'évolution du taux d'endettement net calculé pour la période est très relevant. Il augmente significativement avec l'investissement prévu pour celle-ci. Le Conseil communal est parfaitement au fait que cette augmentation aura une incidence sur les investissements futurs. A l'heure actuelle, son effet sur le taux d'impôts est difficile à évaluer au-delà de 2031. Les planifications actuelles sont faites avec les taux d'impôt et de contribution immobilière actuels.

Monsieur le Syndic précise que cette analyse se base sur une approche prudente des revenus, comme pour le budget présenté ce soir. Dans la réalité, les exercices bouclés ont montré des résultats nettement meilleurs. Nous devons peut-être revoir notre méthode d'évaluation, mais alors attention aux budgets trop optimistes.

Mais regardons un peu plus en détail ce qui a été intégré dans ce plan financier. Vous avez pu en prendre connaissance de manière complète dans le bulletin communal. Succinctement, la planification financière pour cette période présente des dépenses réparties sur les années à venir se focalisant sur les infrastructures. On y retrouve à court terme :

- Le remplacement du système de chauffage dans l'école d'Arconciel ;
- Le changement des fenêtres de celle d'Ependes, et plus tard la réfection de la cour ;
- Dans un avenir plus lointain, la création d'un nouvel AES et donc la conversion de l'actuel en appartement pour créer un revenu ; Vous retrouvez tous les éléments liés à la réalisation de la nouvelle halle polyvalente (la salle dessinée par le bureau Translocal, le terrain de foot, la route et les infrastructures nécessaires) comme évoqué lors de la séance d'information ;
- Au niveau des routes, entrevoyons la réfection du pont de la souche à Hauterive, la création d'une liaison piétonnière entre ARC et EPE, la réfection de la route de Chésalles à Arconciel, le remplacement des véhicules édilitaires acquis avant la fusion et la création d'un trottoir à la sortie du village d'Ependes en direction de Ferpicloz ; Si l'on regarde la liste de nos projets inscrits au PIEP : une nouvelle conduite d'eau pour le quartier Es Nès à Arconciel, la reprise éventuelle de l'adduction d'eau à Hauterive, l'amélioration du réseau de distribution au centre du village d'Ependes en deux phases et une nouvelle chambre de liaison avec le réseau du GAME à Senèdes ;
- Du côté épuration, nous retrouvons la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant Nord du Bois-d'Amont. La mise en séparatif de plusieurs quartiers à Ependes ;

Vous en avez le détail dans le bulletin, mais il est important de préciser que certains projets ont été retirés de cette planification et que les taxes de raccordement des futurs projets de construction (quartier Péloula et EMS notamment) ont été estimées et introduits comme produits.

Ces deux planifications ont été soumises à la commission financière dans le cadre de l'évaluation de la capacité financière et d'endettement de la Commune. Les questions évoquées étaient surtout en lien avec les implications des différents projets d'infrastructures à renouveler et étendre dans notre Commune. La détermination de l'Assemblée sur ce point n'est pas requise et ne sera donc pas traitée dans la partie approbation du tractanda de ce soir.

Comme Monsieur le Syndic vient de l'évoquer, cette planification sera au centre de bons nombres de projets et déterminante pour la suite de certains. Une attention toute particulière sera apportée à celle-ci durant l'année à venir. Non seulement par rapport au projet de la future halle polyvalente mais également en considérant la réhabilitation du centre du village d'Ependes et l'évolution des finances cantonales. Lors de la séance que nous avons eu avec

la commission financière, les membres ont fait part de différentes remarques concernant cette planification et lui ont proposé de les partager avec vous. Monsieur le Syndic invite donc le président de la commission, Monsieur Jacques Clément, à prendre sa place et à évoquer les points dont il lui a fait part dans la journée.

« Cher Conseil communal, chères citoyennes et citoyens,

La commission financière a analysé le budget présenté en date du 25 novembre et a ensuite reçu les précisions et informations souhaitées par Monsieur le Syndic Patrick Gendre et le comptable Didier Perrin ; Nous les en remercions.

Même si ce budget est déficitaire car comme c'est souvent le cas on préfère être prudent avec les rentrées financières et forcer un peu les dépenses, il est comparable à l'exercice 2024 qui s'est finalement clôturé par un petit bénéfice. On ne peut qu'espérer que ça se déroulera de la même manière, en 2026.

Nous aimerions cependant relever, ce qui a particulièrement surpris la commission financière, c'est la projection à moyen terme des finances communales comme ils viennent de nous le présenter.

En effet, divers investissements courants et extraordinaires sont prévus et décrits dans le bulletin communal n°10 de ce mois de décembre 2025.

Comme vous aurez pu le constater, malgré la prévision d'un investissement extraordinaire de 20 millions en 2027, qui va fortement endetter la commune de Bois-d'Amont sur le long terme, il n'y a pas ou peu de répercussion sur les prévisions budgétaires jusqu'en 2031.

Cela peut surprendre, ce qui a été le cas pour la commission financière, mais jusqu'en 2031 cela est normal dans le sens où l'amortissement des investissements extraordinaire ne débutera qu'à la fin totale des travaux.

A partir de 2032, cela devrait être une autre paire de manche, en effet, il faudra bien amortir et payer les intérêts de la dette. Si la charge de la dette devrait être supportable car notre Conseil communal en place s'évertue à trouver les capitaux les plus avantageux possibles, on peut tout de même estimer que la charge globale, Intérêts- Amortissement- Frais d'entretiens supplémentaires avoisineront les 1 million par an.

On peut espérer des recettes supplémentaires mais elles restent, pour l'instant, hypothétiques.

La commission financière n'émet pas d'avis sur les investissements approuvés ou qui le seront. Il est de son devoir par contre d'avertir et de sensibiliser le citoyen aux conséquences de tels investissements.

Actuellement, nous sommes dans un contexte plutôt difficile :

- la Confédération a tendance à reporter les charges sur les cantons et ainsi de suite, les cantons sur les communes,*
- d'autre part, les charges liées prennent constamment l'ascenseur*
- et notre Commune va dépasser un taux d'endettement de 75% à plus de 300% dans les projections à venir.*
- Des charges importantes d'aménagement pour la Commune seront aussi à prévoir pour la venue de l'EMS*

Tous ces points auront forcément un impact sur le taux d'imposition de la Commune de Bois d'Amont que l'on espère évidemment le moins haut possible. Mais pour quand même sensibiliser et pour ordre de grandeur, même s'il est difficile de faire n'importe quel budget et d'avoir un chiffre : une charge supplémentaire de 1mio = c'est environ 12 points d'impôts.

La Commune peut se permettre de belles réalisations, mais il est important pour la commission financière que les conséquences des choix que nous avons faits ou que nous allons encore faire soit parfaitement transparents.

Merci pour votre écoute. »

Monsieur le Syndic le remercie.

2.3 – INVESTISSEMENTS

Revenons maintenant à l'année prochaine. Monsieur le Syndic propose de parcourir les différents éléments du budget d'investissements pour l'année 2025 en me basant sur la vue par tâches que vous retrouvez dans le bulletin, comme à l'écran.

La rubrique « **Administration générale** », qui comporte notamment tous les bâtiments administratifs de la commune, prévoit différentes interventions sur ces derniers. Vous seront présentés ce soir, le remplacement du système de production de chaleur dans le complexe communal et des travaux permettant la réouverture de l'Auberge des Trois Sapins. Dans un second temps, nous planifions de refaire le crépi de l'école d'Ependes et du bâtiment de l'ancienne administration afin d'en améliorer les performances énergétiques, respectivement pour CHF 90'000.- et CHF 140'000.- avec une participation de la commune de Ferpicloz pour le second. Du côté de l'administration elle-même, nous vous présenterons un projet de déploiement d'un système de gestion électronique des documents et le remplacement du système actuel de suivi des séances du Conseil communal pour environ CHF 90'000.- au total. Il précise également que l'exécution du remplacement des fenêtres au complexe communal n'ayant pu être réalisés cette année les travaux seront faits et payés en 2026.

Dans la rubrique « **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** », vous retrouvez une estimation des taxes de raccordement pour de nouvelles constructions et un projet d'étude de mise en séparatif du quartier du Vuasoz et d'une partie du Riolet. Il vous sera détaillé dans quelques instants.

En résumé, le budget d'investissements pour l'année 2026, présente un total net des investissements de CHF 1'167'000.-. En tenant compte de deux fois CHF 50'000.- de taxe de raccordement pour l'adduction et l'épuration. Il intègre également les participations évoquées. Sur ce montant, CHF 280'000.- ont été approuvés en 2025 et CHF 785'000.- leur sont soumis ce soir.

Avant de passer à la présentation des objets soumis à votre approbation, il voudrait vous passer la parole et ouvrir la discussion sur les planifications et le budget d'investissement.

A qui peut-on passer le micro ?

Madame Cotting revient sur le pont de la souche, prévu dans la planification, et demande qui utilise ce pont. Car elle remarque qu'il y a CHF 400'000.- au budget et aimerait savoir quel est son utilité.

Monsieur le Syndic rectifie en indiquant que c'est un total pour le poste des routes et que l'investissement prévu pour le pont lui-même est de CHF 110'000.-. Concernant son utilisation, c'est essentiellement une utilisation de loisirs donc ce sont principalement des piétons et des plaisanciers qui viennent pour pique-niquer et se promener dans le secteur mais il y a aussi une utilisation agricole de la part de la fondation de l'Abbaye d'Hauterive. Pour être parfaitement clair, la Commune est actuellement en discussion avec l'Etat, la fondation et la commune d'Hauterive pour pouvoir imaginer un éventuel projet de réfection de

ce pont sachant qu'il ne tient plus qu'à un cheveu mais les deux communes ne sont pas très emballées par la prise en charge pour autre chose qu'une passerelle piétonne. C'est pourquoi actuellement, la Commune a mis un montant prévisionnel de CHF 110'000.-. La commune d'Hauterive en a fait de même avec le même montant.

Madame Cotting revient sur la prévision de réaménagement de la Route de Chésalles et demande en quoi ça consiste.

Monsieur le Syndic répond qu'on ne sait pas pour l'instant, aucune étude n'a encore été faite.

Monsieur Michel Riedo aimerait savoir pourquoi dans la planification il y a seulement 17 millions pour la halle alors que lors de la dernière séance c'était à 20 millions.

Monsieur le Syndic répond que les 20 millions incluait toutes les infrastructures liées qui elles sont imputées dans des chapitres autres. Par exemple, comme Monsieur Marc Monney l'avait présenté lors de la séance d'information, tout ce qui est en lien avec l'épuration d'eau sera évidemment traités dans le chapitre épuration. C'est pourquoi ces 17 millions sont les résultats des 18 millions du budget de la halle, moins les subventions, moins ce qu'ils pensent obtenir encore comme soutien ou financement.

Monsieur Laurent Reynaud a une question concernant la halle polyvalente. Suite à la séance d'information qui a eu lieu dernièrement, la Commune a annoncé qu'elle sera construite sur pilotis car dessous il y a une nappe phréatique. Il demande si, à l'état actuel du terrain, il y a déjà une approbation du canton, du Service de l'environnement, s'il est possible de faire quelque chose là-bas ou pas.

Monsieur le Syndic dit que ça n'a pas encore été demandé mais tous les ingénieurs qui ont été mandatés confirment que c'est moins pire que ce qu'ils avaient pu penser.

Monsieur Reynaud dit que ce serait pour éviter le même cas qu'il y a eu pour les bâtiments à côté.

Monsieur le Syndic comprends mais ajoute que c'est un point sur lequel l'Assemblée les a sensibilisés très tôt sur le projet et sur lequel ils sont très attentifs. Des mandats de géologues ont déjà été attribués dans le cadre du crédit d'étude qui a été approuvé l'année passée et qui permet aujourd'hui de savoir et d'évaluer dans le détail quelles sont les mesures à prendre et leurs coûts pour pouvoir créer ce bâtiment à cet endroit-là.

Monsieur Reynaud pose la question de si on ne peut pas le faire.

Monsieur le Syndic répond que ce sera possible, que ce n'est pas un problème et que ça a été confirmé.

Monsieur Reynaud demande si, pour le montant, ce sera une votation en assemblée communale ou ça peut être aussi une votation qui peut être ajoutée lors d'une votation cantonale ou fédérale.

Monsieur le Syndic répond que les deux sont possibles. Il ne veut pas se lancer dans une réponse plus précise que ça. Personnellement, il privilégierait de le présenter en assemblée pour pouvoir avoir aussi le dialogue et pour pouvoir comprendre les craintes s'il devait en avoir encore à ce moment-là. Il rassure en disant que le Conseil ne viendra pas juste comme ça avec un projet mais qu'il sera sûrement présenté une ou deux fois avant. Les assemblées seront aussi utilisées pour les tenir au courant de l'évolution comme ça a été le cas lors de la séance d'information, le but étant que la population puisse prendre une décision le plus informé possible.

Monsieur Reynaud pose une autre question. Il revient sur la question de Madame Cotting sur la route d'Arconciel direction Treyvaux sur laquelle une réfection complète était prévue. Il demande quelle garantie on a sur cette route. Est-ce que dans 5-10 ans on devra la refaire car à son avis des affaissements sont visibles.

Monsieur le Syndic répond que l'étude qui avait été mandatée, et pour laquelle l'Assemblée avait octroyé un crédit, a conclu que la majeure partie de la route était en bon état et pouvait rester encore dans cet état-là encore bien longtemps. Ils ne se lancent pas à donner des projections sur 10, 15, 20 ou 30 ans car ça dépend de la charge de trafic, du type de trafic, etc. Ils ont mis l'accent sur certains affaissements ou zones qui sont à corriger mais ce seront des petits travaux ponctuels, donc il ne sera pas nécessaire de passer par un investissement. Mais c'est vrai, comme l'a dit Madame Cotting, du côté de Treyvaux la route est en bien pire état. L'investissement est de CHF 1'250'000.- et ça ne compte pas le centre de village ni les arrêts de bus qui sont à refaire.

Monsieur Reynaud demande si à l'avenir on doit aussi compter ce même chiffre.

Monsieur le Syndic répond que non car avec les résultats de cette étude, on nous rassure et on nous informe qu'il faudra uniquement des interventions ponctuelles à moyen terme.

Monsieur Reynaud a une dernière question sur l'étude de CHF 75'000.- pour la réhabilitation du versant nord du Bois-d'Amont. Il demande si dans ce montant quelque chose est déjà parti pour un début d'étude ou autre.

Monsieur le Syndic répond que le travail est en cours et qu'ils n'ont pas encore eu de rapport intermédiaire donc il ne peut pas en dire plus.

Monsieur Reynaud demande s'il n'y aura donc plus de modifications ou si ça reste dans l'état actuel.

Monsieur le Syndic répète qu'il ne peut pas encore le dire, ce sont tous des éléments qui seront apportés par cette étude et qui vous seront présentés en temps voulu.

Monsieur Christian Clément a une question concernant l'investissement pour la salle. Il leur demande s'ils ont réfléchi à intégrer Ferpicloz dans l'investissement. Il est clair que pour l'utilisation de la salle, les écoles sont mises à contribution mais les sociétés sportives et culturelles servent aussi la commune de Ferpicloz et ça ferait sens qu'ils participent et ça pourrait enlever 2 millions à l'investissement.

Monsieur le Syndic répond qu'ils les ont effectivement abordés pour discuter d'une éventuelle participation, d'une éventuelle collaboration tout du moins sur ce projet sachant que la Commune de Ferpicloz dispose de quelques moyens qui pourraient être bénéfique à ce projet. À la suite d'une intervention, Monsieur le Syndic ajoute qu'ils sont favorables à notre projet et qu'ils sont prêts à nous soutenir.

Monsieur Dominique Riedo a une question pour l'équilibrage des comptes à partir de l'année 2030 et les suivantes. La valorisation future de la salle dans laquelle on se trouve, il ne sait pas exactement ce qui est prévu mais ils avaient entendu d'éventuels projets en lien avec le home, des appartements protégés, etc. qui auraient une valeur assez importante et qui permettrait éventuellement en partie de rééquilibrer le budget à terme. Est-ce que ce sont déjà des choses qui sont introduites dans la planification financière, peut-être au-delà de celle jusqu'à 2031 qui permettent de corriger un peu le tir parce que quand même 12 points sur les impôts ça paraît quand même élevé, presque la parité avec le Canton. Il demande donc s'il y a des pistes qui sont prévues dans ce genre-là pour rééquilibrer le budget à terme.

Monsieur le Syndic dit qu'ils travaillent sur ça. Il faut bien s'imaginer que si la salle au Rialet est faite, il faudra faire quelque chose du lieu dans lequel on se trouve ce soir. Les idées et les besoins ne manquent pas. Il faudra trouver un moyen que ça n'impacte pas les finances communales ou comme il l'a dit, au contraire, qu'il y ait un apport à l'équilibre des comptes, ce qui serait le plus intéressant pour la Commune. Aujourd'hui, le Conseil n'a pas de détails, il n'y a pas de chiffres. Oui, il a été évoqué une réaffectation conjointe en besoin scolaire et en besoin pour les seniors, tout en maintenant une salle d'accueil, d'avoir aussi un AES, etc. Ce sont des projets importants qui aujourd'hui n'ont pas du tout été chiffrés. Il faut avancer. Ce que le Conseil fait pour l'instant est de voir quels seraient les besoins à ce moment-là et de pouvoir au fur et à mesure détailler un éventuel projet. Ce qui est évidemment intéressant pour la Commune serait de trouver un partenariat privé-public pour le faire pour pas qu'il n'y ait d'impact direct sur les finances communales mais pour ça aussi il n'y a pas de détails ni de chiffres. Il ajoute que sa question est juste et que c'est une question qu'ils se posent régulièrement. Ça fait partie de ce que son collègue Monsieur Monney avait une fois évoqué comme une fois étant la pelote de laine et qu'il fallait tirer sur le bon fil. Tous ces éléments font partis de leur réflexion et le Conseil les considèrent pour arriver à leur présenter un projet pour la halle de gym qui soit soutenable par la Commune.

Monsieur Marc Baechler a une question sur l'année 2029. Il y a un demi-million pour une déchetterie. Il demande si le Conseil sait déjà où ils veulent la faire.

Monsieur le Syndic répond que non. Il ajoute qu'ils ont décidé de maintenir le poste dans la planification par souci de mémoire et de besoin car tôt ou tard il y aura un souci à Sales avec la déchetterie qui se trouve dans la forêt. Donc ils savent qu'ils ne doivent jamais oublier et qu'ils devront trouver une solution à ce projet. Donc non, il n'a pas plus d'informations pour le moment.

Monsieur Baechler indique que ça risque de ne pas être suffisant un demi-million.

Monsieur le Syndic répond que oui, peut-être. Il ajoute également, suite à l'intervention de Monsieur Monney, que la Commune est en train de discuter avec les communes voisines pour voir s'il serait possible de faire une déchetterie intercommunale et de la compléter avec des

points de collectes plus proche de la population. Plusieurs options sont envisagées. Ils ont compris qu'ils ne la voulaient pas à côté de la salle de gymnastique.

Madame Chantal Brügger indique que dans la planification pour 2031 il est écrit un projet de mobilité douce à la sortie du village d'Ependes une fois toutes les contraintes analysées. Elle demande s'ils peuvent savoir de quoi il s'agit.

Monsieur le Syndic répond que c'est un projet évoqué plusieurs fois durant les assemblées. C'est un projet de trottoir à la sortie du village en direction de Ferpicloz. Et les contraintes techniques sont les contraintes déjà évoquées. Elles vont être traitées au fur et à mesure. Il y a aussi des études et des réflexions qui doivent être faites. Le Conseil a aussi compris que ce n'était pas une priorité pour la population.

Madame Brügger demande s'il y a un planning proposé.

Monsieur le Syndic répond que non, pas pour l'instant.

Madame Corinne Goumaz aimerait revenir sur la présentation de la commission financière qui l'inquiète tout de même sur la projection 2031. S'ils devaient revenir sur les risques d'augmentation d'impôts, elle demande quelles sont les réflexions du Conseil communal, peut-être ses priorités pour maîtriser les coûts.

Monsieur le Syndic répond que les priorités qu'ils se sont fixées, c'est de rationaliser le bâtiment qui est en train d'être projeté, c'est d'éviter les éléments ou les composantes inutiles et de se centrer sur ce qui correspond aux attentes qui nous ont été formulées. Ils ne vont pas faire les fous et faire quelque chose avec des robinets et des poignées en or. De l'autre côté, pour ce qui est de l'anticipation du coût et de la charge financière sur la Commune, ils en font une préoccupation importante et majeur de trouver la meilleure manière que ce soit par des subventions ou par des planifications plus fines de ces investissements et de ces coûts. Il donne l'exemple de ce qu'il a évoqué auparavant pour le pavillon scolaire, ils ont pu obtenir auprès d'un institut bancaire, la BCF, un taux inférieur à 1% alors qu'1,5 % était prévu. Juste après la fusion, la Commune a pu signer un contrat d'emprunt sur 15 ans à 0.41%. Donc pour répondre à la question, il affirme que ceci constituait un axe sérieux et concret que le Conseil investisse, de trouver des bailleurs de fonds qui peuvent nous prêter les montants nécessaires à des taux qui sont le plus raisonnable possible et qui nous permettent de l'assumer.

S'il n'y a plus de questions, Monsieur le Syndic propose de poursuivre avec les 4 projets de la soirée. Il leur rappelle que selon l'ordre du jour de la séance ils procéderont à la présentation de tous les objets les uns après les autres et les invite à formuler toutes les questions utiles. Ils entendront ensuite la commission financière se prononcer sur le budget de fonctionnement, puis sur chacun des investissements de manière globale. Ce n'est seulement une fois que toutes ces informations leur auront été transmises qu'ils procéderont aux différents votes.

2.3.1 – APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 280'000.- POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE AU COMPLEXE COMMUNAL D'ARCONCIEL

Le premier est bien connu et est passé par tous les chemins pour éventuellement se concrétiser enfin en 2026. Monsieur le Syndic parle du remplacement du système de

production de chaleur pour le complexe communal situé à Arconciel. Il passe la parole à Madame Sylvie Heimo, conseillère communale en charge des bâtiments pour vous présenter l'historique derrière ce projet et les solutions trouvées.

Elle prend la parole et dit les mots suivants :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Le complexe communal d'Arconciel sis route de Treyvaux 1 et Place de l'Arche 1-3-5, ainsi que l'Auberge des Trois Sapins, sont actuellement reliés à un chauffage à distance alimenté par des copeaux de bois. Ce chauffage à distance (CAD) date des années 1990. Malheureusement, la chaudière a dû être mise hors service au début 2020 en raison des frais d'entretien élevés et des difficultés sur des parties importantes de l'installation. Depuis lors, le chauffage est alimenté au mazout, par le biais de la centrale de secours.

En 2020, le Conseil communal avait initié une étude de réfection et d'extension du CAD dans le village d'Arconciel avec le but de relier l'école mais également un maximum de bâtiments privés. L'Assemblée communale avait d'ailleurs accepté un crédit d'étude pour ce CAD étendu en 2022. Malheureusement, le projet a dû être abandonné fin 2024 : faute d'intérêt de la part des propriétaires du centre du village de se raccorder à ce CAD, le coût de l'infrastructure devenait déraisonnable si elle ne desservait que les bâtiments communaux.

Aujourd'hui, il est donc proposé de remplacer le chauffage du complexe communal d'Arconciel et de le dissocier de l'Auberge des Trois Sapins et ce pour trois raisons. La première, c'est que le local technique qui accueille actuellement la chaudière à copeaux n'est pas très spacieux et qu'une nouvelle chaudière dimensionnée pour le complexe et pour l'auberge serait trop volumineuse pour ledit local. La seconde, c'est qu'il faudrait probablement remplacer les conduites reliant les deux sites, ce qui impliquerait de casser puis de réfectionner la place de l'Arche. Ce seraient donc des frais supplémentaires. Enfin, les bâtiments étant bien différents en termes de performance énergétique, il nous semble plus pertinent de séparer les deux sites.

Pour rappel, lors de l'assemblée communale de mai 2025, un crédit d'investissement a été accepté pour le remplacement des fenêtres du complexe communal. Le chauffage sera donc dimensionné en tenant compte d'une performance améliorée de l'enveloppe de ces bâtiments.

Le complexe étant géré par une régie, c'est cette dernière qui a établi l'appel d'offres et réceptionné 5 offres. La régie nous a toutefois informés que, je cite : « au regard de l'ampleur des travaux à venir, de leur technicité et des exigences de coordination qu'ils impliquent, un suivi spécialisé nous paraît indispensable afin de garantir une exécution conforme et sécurisée ». Fin de citation.

Nous allons ainsi mandater un spécialiste pour la direction des travaux.

L'investissement proposé ce soir porte donc sur le remplacement de la chaudière à copeaux par une chaudière à pellets pour CHF 262'000.- ainsi qu'un montant de divers et imprévus pour CHF 15'000.- et des honoraires pour CHF 3'000.-.

Si les offres reçues sont pour l'heure un peu difficile à comparer car elles présentent quelques différences en termes de prestations, je peux toutefois vous dire, à titre indicatif, que la moyenne des cinq offres est de CHF 242'000.- si bien que le montant d'investissement proposé semble correct et même plutôt large.

Le Conseil communal soumet ainsi à l'Assemblée communale un investissement d'un montant de CHF 280'000.- pour le remplacement du chauffage du complexe communal à Arconciel, pour lequel il conviendra de recourir à l'emprunt.

Voilà, je réponds volontiers à d'éventuelles questions. »

Monsieur Marc Baechler dit qu'à la dernière assemblée, il avait été relevé qu'il y avait une étude à faire sur les copeaux à la place des pellets. Il demande si elle a été faite.

Madame Heimo répond que non ça n'a pas été fait mais qu'une réponse a été donnée à Monsieur Sahli à l'issue de la séance. Effectivement, dans le cadre du choix du chauffage pour la halle polyvalente il y a eu un contact avec un ingénieur-chauffagiste et il a été évoqué ces deux possibilités de chauffage. Il a expliqué que la qualité des copeaux de bois était plus irrégulière ce qui rend le chauffage plus difficile à entretenir donc il était préférable pour cette installation d'avoir des pellets donc ils en sont restés à ça. Également le chauffagiste qui a aidé la régie à préparer l'appel d'offres a aussi conseillé des pellets.

Monsieur Marc-Antoine Mussitelli se questionne sur les pellets. Il demande si les matières premières fossiles sont toujours acceptées ou est-ce que la Commune va investir pour 25 ans seulement pour une nouvelle chaudière.

Madame Heimo indique que le pellet ce n'est pas une matière fossile.

Monsieur Mussitelli répond que justement c'est une matière qui n'est pas renouvelable.

Madame Heimo lui répond que oui et Monsieur le Syndic confirme que le bois est considéré comme renouvelable.

Monsieur Mussitelli acquiesce mais dit qu'avec les dernières informations qu'ils avaient, le pellet était une matière chère et il ne comprend pas pourquoi ce n'est pas intéressant ou si la Commune a regardé ou pas les énergies renouvelables telles que solaire ou une pompe à chaleur entrent en ligne de compte ou pas.

Madame Heimo répond que oui ils ont regardé pour une pompe à chaleur mais pour les sondes géothermiques c'est quasiment impossible d'en mettre dans le centre du village d'Arconciel à cause de la conduite forcée qui mène à Hauterive. Et pour la PAC air-eau, c'est une taille de bâtiment compliqué. Au niveau des dimensions, ce n'était pas conseillé par le chauffagiste.

Madame Claudia Cotting fait la remarque que c'est qu'il n'y a pas énormément de solutions pour le chauffage mais qu'il faut se rappeler que les pellets utilisent énormément d'énergie pour leur confection.

Etant donnée qu'il semble n'y avoir plus de question, Monsieur le Syndic propose de passer au point suivant et demande à Madame Heimo de rester à proximité du micro.

2.3.2 – APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 360'000.- POUR DIVERS TRAVAUX À L'AUBERGE DES TROIS SAPINS À ARCONCIEL

Le second investissement que le Conseil communal souhaite vous soumettre porte sur l'Auberge des Trois Sapins. Les recherches d'un éventuel repreneur comme les travaux nécessaires ont été présentés lors de la séance d'information du 27 octobre dernier. Avec un soutien indiscutable à une relocation et une remise au goût du jour des lieux, le Conseil communal présente donc ce soir un projet abouti et chiffré. Monsieur le Syndic cède donc une nouvelle fois la parole à Madame Sylvie Heimo pour dévoiler les détails de ce projet.

Madame Heimo prend la parole :

« Lors de la séance d'information du 27 octobre dernier, je vous ai rappelé les derniers événements en lien avec la mise en location de l'Auberge des Trois Sapins : publication des annonces, rencontre des candidats, etc. et du fait que nous avons relancé une des candidates qui s'était retirée au printemps. Je ne vais pas revenir plus en détail sur ces informations à moins qu'il y ait des questions tout à l'heure.

Suite à l'avis clair et net de la population lors du vote consultatif d'octobre, nous avons poursuivi nos discussions avec cette candidate dont je parlerai désormais comme étant notre future tenancière. En effet, les éléments principaux du contrat de location sont fixés et acceptés par les deux parties.

Nous pouvons donc entreprendre sereinement la rénovation du bâtiment.

En octobre, je vous ai parlé d'une estimation de coûts de l'ordre de CHF 360'000.-, réparti en trois catégories :

Premièrement : rénovation de la cuisine, pour environ CHF 80'000.-. Ce montant, discuté entre la future tenancière et la Commune, était basé sur une offre d'un cuisiniste pour de nouveaux appareils (fours, friteuses, chauffe-assiettes, plaques à induction, congélateur, etc.) mais ne tenait pas compte des raccordements électriques et sanitaires nécessaires à ces nouveaux appareils.

Deuxièmement : installation d'une production de chaleur, pour environ CHF 80'000.-. Ce montant était basé sur une seule offre demandée par la Commune.

Troisièmement : rénovations du bâtiment pour environ CHF 200'000.-. Ce montant était basé sur différentes offres et estimations, et a été avancé par notre architecte Madame Isabelle Baiutti du bureau Idl Architectes. Les travaux concernent notamment l'isolation des combles, la fermeture coupe-feu du canal de ventilation, le changement de la lustrerie, la réfection des peintures intérieures, etc.

Qu'avons-nous fait depuis la séance d'information d'octobre ?

Nous avons procédé au curage des canalisations de tout le bâtiment, ce qui nous a permis d'identifier l'origine de l'infiltration d'eau qui est visible et qui provoque des dégâts au niveau du couloir devant les WC du sous-sol, à savoir le tuyau d'évacuation d'eau de pluie de la terrasse de l'appartement, tuyau qui est en fonte et qui s'effrite. Ainsi, si les travaux de curage, qui étaient initialement prévus dans le prix de rénovation du bâtiment ont déjà été réalisés et seront payés par le biais du compte de fonctionnement, le remplacement de ce tuyau

d'évacuation d'eau de pluie et des divers travaux de rhabillages, impliqueront des travaux supplémentaires qui n'étaient pas identifiés en octobre.

Ensuite, notre architecte s'est mise en relation avec le cuisiniste qui avait établi l'offre des nouveaux appareils. Ensemble, ils ont travaillé sur cette offre pour mieux définir les appareils nécessaires en fonction notamment de leur performance. Ils ont également pu identifier les travaux nécessaires à la réorganisation de la cuisine, soit des travaux d'électricien, de sanitaire et de frigoriste. Ces travaux n'étaient pas clairement identifiés et encore moins chiffrés en octobre. S'agissant du chauffage, notre architecte va également appuyer la Commune pour analyser les offres reçues, ce qui n'a malheureusement pas encore été fait.

Tout cela nous amène désormais aux montants corrigés suivants :

- Nouveaux appareils de cuisine selon offre : CHF 103'000.-*
- Nouveau chauffage selon offre : CHF 82'000.-*
- Rénovation du bâtiment et adaptation, notamment pour la cuisine et pour le chauffage : CHF 144'800.-*
- Divers et imprévus : CHF 15'000.-*
- Honoraires et secondaires : CHF 37'500.-*

Soit un coût total de CHF 382'300.-

A cela s'ajoutera encore une liste de « petits matériels » comme du mobilier de terrasse, un lave-verres ou encore une machine à mettre sous vide. Cela pourra, si besoin, être pris partiellement en charge par le budget d'entretien prévu pour ce bâtiment pour 2026.

Sur le montant TTC de CHF 382'300.-, nous allons pouvoir récupérer la TVA sur les travaux qui concernent le restaurant. Il faudra donc faire des ratios pour ce qui concerne le chauffage et certains travaux relatifs au bâtiment dans son ensemble. A ce stade, nous pensons ainsi pouvoir récupérer la TVA pour un montant d'environ CHF 25'000.-.

Si notre architecte a prévu une réserve de CHF 15'000.-, je ne vous cache pas que le montant d'investissement de CHF 360'000.- est plutôt serré, ce d'autant plus qu'il s'agit d'une rénovation et que les rénovations sont parfois synonymes de surprises.

Quoiqu'il en soit, sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 360'000.- pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins, dont l'installation d'une production de chaleur et la rénovation de la cuisine professionnelle.

Afin de financer cet investissement, la Commune devra recourir à l'emprunt.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient être réalisés entre janvier et avril 2026. Avec on espère une réouverture, dès le mois de mai.

Voilà j'en ai terminé. Je vous passe la parole. »

Monsieur Laurent Reynaud a une question au niveau du chauffage. Vu qu'il y a une autre production sur le complexe communal, il pense que le ratio est identique d'installer une nouvelle chaudière côté restaurant ou bien il y a la possibilité de faire une conduite à distance entre les deux bâtiments.

Madame Heimo répond que d'après les analyses qui ont été faites, les conduites qui relient ses bâtiments devraient être réfectionner et donc casser la place avec des frais supplémentaires mais ils vont quand même poser la question que c'est bien la bonne solution en terme financier.

Monsieur Reynaud ajoute que s'il y a qu'une chaudière c'est également un seul entretien.

Monsieur le Syndic remercie Madame Heimo.

2.3.3 – APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 55'000.- POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE MISE EN SÉPARATIF DES QUARTIERS DU VUASOZ ET DU RIALET À EPEDES

Le prochain investissement que le Conseil communal souhaite soumettre est une étape nécessaire et indispensable pour préparer non seulement l'arrivée de la nouvelle halle polyvalente, mais surtout pour planifier la mise en séparatif du quartier du Vason et une partie de celui de derrière Grand-Champs. Monsieur le Syndic cède donc cette fois la parole à Monsieur Marc Monney, conseiller communal en charge de l'approvisionnement en eau et de l'épuration pour donner quelques informations concernant cette étude.

Monsieur Monney prend la parole :

« Bonsoir à toutes et tous ! La zone qui pourra accueillir la nouvelle halle polyvalente n'est pas équipée d'infrastructures d'épuration. Nous allons profiter de ce projet pour raccorder une partie des habitations du quartier du Vason et celles de Derrière-Grand-Champ. Cette étude doit démarrer maintenant afin que les résultats puissent être utilisés lors de la mise à l'enquête de la nouvelle halle. Ceci permettra de créer des synergies entre les 2 projets.

Elle permettra de réaliser les trois premières phases SIA (étude, avant-projet, projet d'ouvrage, demande d'autorisation, mise à l'enquête et appel d'offres). Elle nous permettra de demander le crédit de réalisation sur la base d'offres de soumissions entrées, probablement lors d'une assemblée durant le 1^{er} trimestre 2027.

L'investissement de CHF 55'000.- sera financé par les liquidités. Si le projet de halle polyvalente ne devait pas se réaliser, le projet de mise en séparatif de ces quartiers pourrait être mis en attente. »

Monsieur Pierre Roulin demande de remettre le schéma. Il demande où passe la conduite en séparatif d'eau usée actuelle.

Monsieur Monney lui montre par où elle passe.

Madame Corinne Goumaz demande si ce tracé est définitif.

Monsieur Monney répond qu'on vote un investissement et que le tracé a été fait la main pour donner une idée mais il n'y a rien de définitif pour le moment. Une étude va être faite, pour le moment, il y a eu uniquement un contrôle séparatif chez les personnes concernées.

Monsieur Claude Schorderet demande quel bureau a été mandaté pour faire l'étude.

Monsieur Monney répond que c'est le bureau RIB SA.

Monsieur Schorderet demande si s'est fait exprès.

Monsieur Monney répond que non, jusqu'à maintenant ils ont eu des bons résultats. Il dit que ça peut arriver à tout le monde de commettre des erreurs et jusqu'à maintenant, la Commune a été contente des performances qu'ils ont données. Il ajoute que Monsieur Schorderet doit aussi être au courant que de changer de bureau, ce n'est pas toujours facile.

Monsieur le Syndic remercie Marc. Etant donné qu'il n'y a plus de questions, il propose de passer au dernier objet que le Conseil souhaite soumettre ce soir.

2.3.4 – APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 90'000.- POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) ET D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE SÉANCES

Monsieur le Syndic prend la parole :

« Nous l'avons inscrit à notre planification financière depuis de nombreuses années déjà, mais n'avons malheureusement pas eu le temps ni les ressources pour procéder à un appel d'offre en bonne et due forme.

Avant de vous exposer notre projet, je souhaite vous donner quelques informations générales sur les outils que nous souhaitons déployer au sein de notre administration. Une GED, ou Gestion Électronique des Documents, est un système informatique qui permet aux organisations de numériser, organiser, stocker, rechercher et partager des documents numériques de manière sécurisée et centralisée. C'est une solution logicielle qui vise à optimiser les processus documentaires, améliorer l'efficacité et la productivité, tout en réduisant les coûts liés à la gestion des documents physiques et dématérialisés.

En termes de fonctionnalités, un tel outil permet la numérisation des documents, leur indexation et classement et un stockage sécurisé. Il permet surtout de retrouver très rapidement un document à l'aide de critères de recherches basés sur les informations contenus dans les documents. Il facilite grandement la collaboration et le partage d'information. Le Conseil communal y voit principalement l'avantage de pouvoir améliorer la collaboration au sein de l'administration comme avec le Conseil d'ailleurs.

D'autre part, le Conseil avait introduit un système simple de gestion de séance lors de la mise en place de la nouvelle administration fusionnée. Ce-dernier est relativement limité et manque de nombreuses fonctionnalités aujourd'hui identifiées comme essentielles à une bonne coordination du travail de l'équipe administrative et du Conseil. Les fonctionnalités principales d'un tel système de gestion de séances incluent la préparation (éditeur d'ordre du jour, gestion des documents), la gestion de la séance elle-même (gestion des participants, vote en ligne, visioconférence intégrée) et le suivi post-séance (création de compte-rendu, gestion des tâches assignées). Un bon système centralise toutes les informations liées à la séance, de l'ordre du jour aux décisions finales, en passant par les documents pertinents. Il permet surtout de pouvoir faire des recherches dans l'historique des séances et des sujets traités.

En avril dernier nous avons soumis à plusieurs fournisseurs la liste de nos besoins en termes de gestion électronique des documents et de logiciel de gestion de séances. Nous avons ensuite rencontré chaque fournisseur qui nous ont présenté leur solution. Ils nous ont soumis leurs offres et nous sommes allés à la rencontre de communes qui utilisent quotidiennement ces outils. A l'issue de ce processus, notre choix doit encore être finalisé car l'une ou l'autre

questions fonctionnelles sont encore ouvertes. Nous voulons faire le bon choix et surtout pas tout recommencer dans deux ans.

Avec le changement de législature dans notre radar, nous souhaitons débiter le projet avec le fournisseur dès le début d'année afin de pouvoir planifier l'introduction progressif des deux outils dès le mois de mai. Selon la planification qui reste encore à détailler avec le fournisseur nous devrions être à 100 % opérationnels dès l'automne 2026.

Du point de vue financier, les propositions reçues doivent être décortiquées de la manière suivante.

1. Prix d'acquisition des licences et mise en service des deux outils, pour un total maximum de CHF 61'500.- pour la GED et CHF 13'500.- pour les outils de gestion de séance
2. Charge annuelle pour l'hébergement, la maintenance et la location, pour un total de CHF 15'000.- au maximum.

Ce montant sera ensuite inscrit annuellement dans le budget de fonctionnement de la Commune pour assurer l'exploitation des outils. Pour l'investissement, nous avons convenu de considérer les frais de la première année qui seront facturés au prorata du moment de l'introduction. Nous avons donc calculé pour l'heure l'amortissement sur la base de la part fixe, c'est-à-dire l'acquisition des outils. Pour ce type d'actifs, nous devons procéder à un amortissement sur quatre ans, donc dès 2027. Le charge annuelle total sera donc d'environ CHF 34'000.- entre l'amortissement, l'hébergement, la maintenance et les locations.

Le groupe de travail responsable de l'évaluation des solutions et de proposer un choix au Conseil a pris le parti de considérer que le projet allait durer sur l'ensemble de l'année et de ce fait de cumuler les deux montants pour vous présenter l'investissement. Un décompte sera naturellement établi.

Le Conseil communal vous propose d'accepter un investissement d'au maximum CHF 90'000.- pour le déploiement d'une solution de gestion électronique des documents et un outil de gestion de séance.

J'en ai terminé avec mes explications, à qui puis-je passer la parole ? »

Monsieur Pierre Roulin aimerait connaître le nom des deux solutions.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit d'un côté M-Files et de l'autre côté Doc. Séries pour ce qui est des GED, et la solution de gestion des séances et la même pour les deux fournisseurs, il s'agit d'eSéances.

Monsieur Roulin demande si la Commune doit faire des adaptations sur ces logiciels ou c'est ce qu'il y a de base qui est pris.

Monsieur le Syndic répond qu'on prend ce qu'il y a de base, que la Commune va travailler avec ce qu'ils offrent.

Madame Jeannette Andrey demande ce qui a été choisi pour la gestion des séances.

Monsieur le Syndic revient sur ce qu'il a évoqué, c'est-à-dire que les deux fournisseurs proposent la même solution qui est une solution développée en suisse typiquement pour les administrations.

Monsieur Julien Python parle de ce système que la Commune a monté, il dit que dans le canton de Fribourg et dans toutes les communes de suisse il existe un système qui marche et c'est meilleur marché. Il est sûr qu'il y a déjà un système existant plutôt que de monter un nouveau système avec de nouveaux informaticiens qui ne sont peut-être pas tellement spécialisés dans la matière. Son avis serait de se tourner vers l'expérience des systèmes existants et pas de se tourner vers des nouveaux.

Monsieur le Syndic indique que c'est la préoccupation du groupe de travail, ce sont des solutions éprouvées, utilisées par bon nombre de communes à travers la Suisse. D'ailleurs, le secrétariat a été à la rencontre de plusieurs communes, même jusque dans le jura, pour pouvoir bénéficier de leur expérience et comprendre exactement comment ils utilisaient ces logiciels. Donc ce sont des solutions pour lesquelles la Commune n'a rien a développé, ce n'est pas nouveau.

Monsieur Python demande donc s'ils vont bien acheter un système fini.

Monsieur le Syndic répond que la Commune va louer un système fini.

Madame Claudia Cotting indique que l'année passée la population a voté un montant de CHF 85'000 et maintenant il faut voter CHF 90'000. Elle demande s'ils s'additionnent ou si les CHF 85'000.- tombe.

Monsieur le Syndic indique que ce montant était inscrit au budget mais rien n'avait été présenté.

Madame Cotting lit le bulletin communal : « CHF 85'000.- avait été intégré au budget 2025 et accepté par l'Assemblée communale en décembre 2024 ».

Monsieur le Syndic indique que c'était le budget qui avait été accepté en 2024 pas l'investissement.

Madame Cotting demande si c'est donc CHF 90'000.-.

Monsieur le Syndic indique que les CHF 85'000.-n'ont pas été dépensés. Il ajoute même qu'il était déjà inscrit en 2022 mais que ça a été reporté à chaque fois.

S'il n'y a plus de questions, Monsieur le Syndic propose de passer à la suite.

2.4 – APPROBATION

Monsieur le Syndic dit les mots suivants :

« Voilà, nous vous avons présenter le budget dit de fonctionnement pour l'année 2026, les quatre objets soumis à l'approbation de l'Assemblée et budget des investissements 2026 complet. Au travers des deux différentes planifications, nous avons également donné la vision du Conseil communal sur les prochains investissements planifiés et leur impact sur le ménage communal.

M. Perrin, responsable du département des finances et moi-même avons présenter l'ensemble de ces sujets la Commission financière le 14 novembre dernier. Ils se sont ensuite rencontrés et ont établi les six rapports que nous leur avons demandés.

*Le premier porte sur le budget dit de fonctionnement de la Commune de Bois-d'Amont avec un total des charges de **CHF 12'649'684.-** et un total des produits de **CHF 12'060'858.-**, le budget de fonctionnement 2026 de la Commune de Bois-d'Amont présente un excédent de charges de **CHF 588'826.-**, les détails vous ont été donnés préalablement. »*

Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Clément, président de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant cet objet.

Monsieur Jacques Clément prend la parole :

« Dans le cadre de son mandat, la commission financière vous fait part de son rapport sur le budget de fonctionnement 2026 présenté par le Conseil communal à la séance du 26 novembre 2025. Lors de cette séance, Monsieur Gendre, Syndic, ainsi que Monsieur Didier Perrin, représentant du département des finances, étaient présents et ont fourni des réponses détaillées aux questions de la commission financière concernant les différents chapitres du budget.

Pour un total de charges de CHF 12'649'684.- et de produits de CHF 12'060'858.-, il en résulte un excédent de charge de CHF 588'826.-, soit 4,65 %.

La commission financière a examiné le budget des investissements 2026.

Pour un total de charges d'investissement de CHF 1'295'000.- et de produits de CHF 128'000.-, il en résulte un investissement net de CHF 1'167'000.-.

Les investissements prévus ne dépassent pas les capacités financières de la Commune.

Par conséquent, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2026. »

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Jacques Clément pour la lecture du rapport de la commission financière. Ils ont ensuite traité du budget d'investissement présenté ce soir et plus particulièrement des quatre objets soumis à approbation. Monsieur le Syndic invite une nouvelle fois Monsieur Clément à prendre la parole et partager avec nous les conclusions de sa commission sur ces éléments.

Monsieur Clément prend la parole :

« Je vais résumer directement pour les quatre objets. La commission financière a examiné ces investissements dans le cadre de ses compétences. Ces investissements seront financés par un emprunt bancaire.

Dès lors, la commission financière préavise favorablement ces quatre investissements. »

Monsieur le Syndic remercie l'ensemble de la commission pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés.

Il remercie également Monsieur Didier Perrin et Madame Isabelle Baechler pour leur travail dans l'établissement de ce budget communal.

Avant de passer à l'approbation de ces différents éléments, Monsieur le Syndic invite une nouvelle fois à partager avec l'assemblée vos éventuelles questions et observations. Il demande à qui pouvons-nous apporter le micro.

Monsieur Pierre Roulin demande si le séparatif dans le quartier du Rialet est en ordre et si la conduite communale est bonne.

Monsieur Monney répond que oui.

Monsieur Roulin demande également si, suite à cette réponse, il n'y aura pas de frais pour les propriétaires de ce quartier sur Arconciel.

Monsieur Monney répond que normalement pas, car la conduite est communale jusqu'au quartier donc s'il y a quelque chose à faire ce sera du domaine privé. Ce que tout le monde doit faire, entretenir ses canalisations. Mais le reste, pour le moment, la Commune ne l'a pas encore étudié en détail comme pour beaucoup de canalisations sur la Commune.

Monsieur Gabriel Python qu'elle est l'exigence de faire ce séparatif sachant qu'à Villars-sur-Glâne ils ont abandonné ce projet.

Monsieur le Syndic invite Monsieur Monney à répondre.

Monsieur Monney répond que l'exigence vient de l'Etat qui oblige à faire du séparatif. Il ajoute qu'ils ne font pas du séparatif partout. Ils essaient de faire là où ils doivent le faire. Ils ont eu un autre projet en 2021 où il y avait une possibilité de faire autrement avec l'étude STORM. Elle indiquait qu'il était possible de faire du séparatif uniquement où il y a une grande concentration de bâtiments et où les bâtiments étaient isolés, il n'y aurait pas eu besoin de le faire mais il n'y a plus de nouvelles après ça. Actuellement, il n'y a pas le choix que de faire des séparatifs.

Monsieur Python ajoute que Villars-sur-Glâne a abandonné le projet et ne l'a pas fait dans certains quartiers.

Monsieur Monney répond qu'ils vont se renseigner car ils n'en ont pas entendu parler jusqu'à là. Il ira aux sources directement.

Monsieur le Syndic ajoute que chaque mètre en séparatif permet de diminuer les charges de traitement de l'eau qui ne sera finalement pas épurée dans le cadre de l'AIGN.

Monsieur Reynaud demande si en matière des séparatifs d'écoulement des routes, tous les montants sont bien pris sur les taxes que la population paie.

Monsieur le Syndic répond que oui, c'est une obligation.

Monsieur Reynaud demande donc de combien est la réserve.

Monsieur le Syndic répond que Monsieur Monney va en parler après et qu'il aura sa réponse à ce moment-là.

S'il la parole n'est pas ou plus demandée, Monsieur le Syndic propose de passer aux votes et donc d'abord à l'approbation du budget de fonctionnement.

Approuvez-vous le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté ?

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget de fonctionnement de la commune de Bois-d'Amont pour l'année 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Syndic passe maintenant à la partie concernant les investissements. Il propose de débiter par les objets soumis à approbation ce soir et commencera par le changement de chauffage au complexe communal d'Arconcey pour un montant de CHF 280'000.-.

Comme évoqué, ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement tel que présenté.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 280'000.- pour le changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel tel que présenté ?

Pour : 100

Contre : 1

Abstention : 2

L'investissement pour le changement du chauffage au complexe communal d'Arconciel pour un montant de CHF 280'000.- est donc approuvé par une très large majorité. Monsieur le Syndic remercie les membres présents.

Nous passons maintenant à l'investissement suivant qui prévoit divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel. Ils ont été devisés à CHF 360'000.- et avait obtenu le soutien informel des personnes présentes à la séance d'information du 27 octobre dernier.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 360'000.- pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel tel que présenté ?

Pour : 95

Contre : 2

Abstention : 6

L'investissement pour divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel est donc approuvé à une très large majorité.

L'investissement suivant concerne l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet (en fait Derrière-Grand-Champ) à Ependes pour un montant de CHF 55'000.-. Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement tel que présenté.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 55'000.- pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et de Derrière-Grand-Champ tel que présenté ?

Pour : 97

Contre : 1

Abstention : 5

L'investissement pour l'étude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et de Derrière-Grand-Champ à Ependes pour CHF 55'000.- est donc approuvé à une très large majorité.

Passons maintenant au dernier, mais certainement pas le moins pertinent de la liste, la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances pour un montant maximum de CHF 90'000.-. Le Conseil communal propose également d'accepter cet investissement tel que présenté.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 90'000.- pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances tel que présenté ?

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 5

L'investissement pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances pour CHF 90'000.- au maximum est donc approuvé par une très large majorité.

Enfin, pour conclure, Monsieur le Syndic propose de passer à l'approbation du budget d'investissement dans son ensemble pour l'année 2026. Un certain nombre d'objets y figurant vous seront développés lors d'une prochaine assemblée.

Approuvez-vous le budget totalisant CHF 1'167'000.- d'investissements nets dans son ensemble pour l'année 2026 tel que présenté ?

Pour : 99

Contre : 1

Abstention : 3

Le budget d'investissement 2026 de la Commune de Bois d'Amont est donc approuvé par une large majorité.

Monsieur le Syndic remercie l'Assemblée.

3 – PRÉSENTATION DE DÉCOMPTES D'INVESTISSEMENT

Comme nous venons de l'évoquer, le budget d'investissement comme la planification financière communale restent bien rempli même si le Conseil tente de le rationaliser. Depuis 2021, le travail ne manque pas et les projets ont été nombreux. Certains sont encore en cours, pas forcément parce les travaux ne sont pas terminés, mais pour de questions financières, de garantie ou de subventions en attentes :

- Mise en séparatif du quarter de la Dey à Arconciel
- Réfection des routes AF à Arconciel également
- Remplacement de fenêtres et de luminaires à l'école d'Arconciel
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins
- Construction d'un pavillon scolaire à Arconciel

Sans que ceci soit une obligation légale, le Conseil communal tient aussi quelque fois à présenter des décomptes pour les travaux réalisés. La parole vous sera donnée à l'issue de l'ensemble des présentations, il les remercie d'avance pour leur patience.

Pour débiter, Monsieur le Syndic invite Monsieur Marc Monney, conseiller communal en charge de l'approvisionnement et de l'épuration des eaux, pour présenter les décomptes finaux concernant la création d'un collecteur eaux claires dans le quartier de Péloula à Arconciel et la création d'une canalisation eaux usées et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin à Arconciel.

3.1 – CRÉATION D'UN COLLECTEUR EC PAD PÉLOULA, ARCONCIEL

Monsieur Monney demande à Monsieur Python de passer après pour éclaircir ses questions et dit les mots suivants :

« Concernant le décompte du collecteur d'eaux claires à Péloula, le développement de la zone à bâtir nous a obligé à fournir l'infrastructure de base à la parcelle. Celle-ci a été réalisée selon le tracé en rouge. Le montant de CHF 210'000.- avait été budgétisé. La réalisation n'a coûté que CHF 173'934.75. Les coûts sont donc inférieurs de 17% par rapport au budget. »

3.2 – CRÉATION D'UNE CANALISATION EU ET REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EC QUARTIER SUR-LE-MOULIN, ARCONCIEL

« L'investissement qui a été réalisé permet de mettre à disposition des points de raccordement pour le développement futur et l'optimisation des différents raccordements existants. En orange sur le plan, vous apercevez les conduites qui ont été mises en place.

Au niveau financier, cet investissement a été budgétisé à CHF 172'000.- et a un coût de CHF 115'567.90. Il boucle avec une économie de 14% sur le budget. »

3.3 – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL

Pour finir, Monsieur le Syndic invite Madame Sylvie Heimo, conseillère communale en charge des bâtiments, pour présenter le décompte du projet d'amélioration énergétique du bâtiment scolaire à Arconciel.

Elle prend la parole :

« L'Assemblée Communale du 4 décembre 2023 avait accepté un investissement de CHF 88'000.- pour améliorer l'efficacité énergétique de l'école d'Arconciel par le biais de deux mesures : le changement des luminaires et le changement des fenêtres. Les travaux ont eu lieu entre juillet et octobre 2024.

S'agissant des luminaires :

Dans tout le bâtiment, les anciens éclairages ont été remplacés par des luminaires LED modernes et plus performants. Le projet, initialement estimé à CHF 44'000.-, a finalement coûté CHF 7'340.- de moins, d'une part parce que nous nous sommes fournis directement auprès du fabricant, et d'autre part parce que ledit fournisseur a calculé le besoin réel en matière d'éclairage. Nous ne nous sommes ainsi pas contentés de faire un changement 1 pour 1. Nous avons également obtenu une subvention de CHF 1'670.- du programme fédéral Lightbank.

S'agissant des fenêtres :

Les anciennes dataient de 1984. Elles ont été remplacées par des fenêtres bois-alu à triple vitrages. Le projet prévoyait le remplacement de dix fenêtres à double vantaux et six à simple vantaux, mais ce sont finalement douze fenêtres à doubles vantaux qui ont été posées, ce qui a donc généré une augmentation du coût. Nous avons effectivement omis deux fenêtres dans les anciens vestiaires du sous-sol.

Comme prévu, nous avons également demandé l'établissement d'un CECB+. Malheureusement, il ne nous a pas permis d'obtenir une subvention dès lors que les travaux effectués ne permettaient pas d'atteindre un changement de classe énergétique du bâtiment, condition nécessaire pour l'obtention d'une subvention.

Le compte d'investissement présente des dépenses pour un montant total de CHF 83'869.25. L'investissement total est donc inférieur de CHF 4'130.75 par rapport au montant accepté par l'Assemblée. »

Avant de céder la parole à l'Assemblée, Monsieur le Syndic tient à remercier ses collègues Conseillers communaux, le personnel communal et les mandataires pour le travail réalisé

dans la cadre de ces différents projets. Il demande à qui il peut passer le micro pour d'éventuelles questions concernant les trois décomptes qui viennent d'être présentés.

Il n'y a pas de questions. Monsieur le Syndic propose de passer au point suivant de notre ordre du jour.

4 – APPROBATION DE LA RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)

Monsieur le Syndic prend la parole :

« Lors de la séance d'information du 27 octobre dernier, l'un des thèmes exposés concernait l'Association Régionale de la Sarine (ARS). Madame la Préfète nous a fait l'honneur de sa présence et nous a exposé les différents tenants et aboutissants d'un projet démarré il y a près d'une année, celui de la révision des statuts de l'association pour permettre l'extension des tâches qu'elle doit assumer pour les communes du district.

La révision prévoit d'étendre les tâches actuelles de l'ARS en y ajoutant les politiques publiques suivantes :

- **Planification régionale ;**
- **Promotion touristique ;**
- **Économie territoriale ;**
- **Prestations de mobilité** pour certaines des communes ;
- **Environnement, énergie et climat** de manière optionnelle.

Le projet de statuts a été adopté par le Comité de Direction au début du mois de juillet 2025 et ensuite à l'unanimité par l'Assemblée des Délégués le 18 septembre 2025 également. L'organe législatif de chaque commune membre doit l'approuver d'ici au 31 décembre 2025, pour une entrée en vigueur de ces nouveaux statuts le 1er juillet 2026.

La structure de gouvernance reprend le modèle classique de l'Assemblée des Délégués, du Comité de Direction et d'une Commission financière. La représentativité des communes est assurée dans la composition de l'exécutif et ont toutes leur mot à dire dans le cadre de l'assemblée des délégués. Des commissions spéciales traiteront les questions propres aux membres de l'ancienne Agglomération de Fribourg (Transports publics urbains, anciens projets d'agglomération).

Des conventions sont prévues pour collaborer avec des communes non-membres (hors Sarine, comme Singine ou Lac) dans le cadre des projets d'agglomération encore une fois.

Les clés de répartition des coûts entre communes dépendent du domaine d'activité mais elles utilisent principalement la population légale, le potentiel fiscal et les bénéficiaires des prestations de mobilité. Les nouveaux statuts de l'association ne seront pas lus ce soir.

Tous les documents liés à la présentation faite par Madame la Préfète pouvaient être consultés et téléchargés depuis le site internet de l'association. Vous pouviez également y trouver les montants prévisionnels dont chaque commune membre devra s'acquitter. Pour la Commune de Bois-d'Amont, jusqu'à la mise en œuvre du PA6, nous devons budgétiser avec un montant de CHF 40'000.-. Pour le budget 2026 il est divisé sur deux comptes de la présentation par fonction. A partir de 2028 environ, viendra s'ajouter notre participation à l'établissement du PA6, soit CHF 6'946.-. Mais ceci signifiera surtout que nous pourrons alors aussi proposer des projets et bénéficier de subventions fédérales et cantonales. Le timing est assez bon au regard de l'éventuelle réalisation de la halle polyvalente et de la planification d'une liaison de mobilité douce entre les villages d'Arconciel et d'Ependes.

Le Conseil communal a profité de différents ateliers et séances d'information pour discuter plusieurs questions liées à la gouvernance et à la planification financière de l'association et a

*obtenu les réponses attendues. Il vous propose donc d'approuver la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).
Avez-vous des questions ? »*

Madame Claudia Cotting fait remarquer que cette révision totale des statuts lui fait grand souci. D'abord car on y inclut la promotion touristique. Elle ne comprend pas ce que la Commune de Bois-d'Amont ou les communes de la Haute-Sarine ont comme avantage d'une promotion touristique à laquelle dans le budget 2026, tel que présenté, il y a la part à l'association tourisme et économie de CHF 20'600.-. Elle indique que Monsieur le Syndic a dit tout à l'heure que c'était fractionné en deux parties et que ça allait coûter environ CHF 40'000.-. Elle ajoute que ce qui l'agace et qui l'a fait réfléchir à cette association c'est que l'ARS a organisé la Bénichon de Fribourg en septembre 2025 à la place Georges Python. Une association des communes qui accepte, même si elles n'ont même pas été invitées à se prononcer. Il est monté une grande cantine à la place Georges Python avec tout ce qu'il faut de matériel pour manger et festoyer. A l'heure actuelle, une partie de nos restaurateurs tirent la langue et cette association organise gaiement un grand événement qui n'a rien à voir dans une association régionale de la Sarine. Elle trouve que ce n'est pas une tâche de cette association d'organiser une bénichon. Elle est venue à la présentation faite à Arconciel et aussi à celle du Mouret. Elle indique qu'ils étaient 18 personnes, donc peu de personnes s'intéressent à cette association. Une des personnes présentes à demander ce qu'ils allaient faire si une commune refusait. Madame la Préfète a répondu qu'elle prendrait son bâton de pèlerin et irait inciter voire obliger cette commune à accepter.

Madame Cotting s'est donc manifestée en indiquant qu'elle trouvait ça inquiétant, et se demandait où était l'autonomie communale et la démocratie si l'ARS soumet à approbation des statuts qu'ils vont de toute façon obliger à accepter. Pour notre Commune de Bois-d'Amont, pour 2'400 habitants, il va en coûter CHF 40'000.- et elle se demande vraiment pourquoi faire.

Monsieur le Syndic la remercie pour sa question, prend acte de la remarque et répond de la manière suivante. La promotion touristique est une des tâches prévues dans cette association non pas car elle l'a choisie mais parce que le législateur l'impose. C'est une obligation de traiter la promotion touristique au niveau de la région, c'est-à-dire au niveau du district. Donc on comprend que ce n'est pas une tâche que l'association a choisi de faire mais c'est bel et bien une des raisons pour laquelle elle existe. Il répond également à sa question plus précise en demandant qu'est-ce que ça peut apporter à la Commune de Bois-d'Amont. Il indique que c'était également sa préoccupation et c'est d'ailleurs le discours qu'il a eu durant tous les ateliers auxquels il a participé l'année dernière. Même si le retour économique est difficilement évaluable, aujourd'hui, cette association va mettre en place différentes activités touristiques au sein de la région. C'est l'engagement qu'ils ont pris. D'ailleurs, ils ont déjà débuté par Bois-d'Amont avec les chemins de la Sarine. La première boucle a été ouverte le 30 août et passe deux fois par le Pont de la Souche et fait le tour de l'Abbaye. Un autre élément qui a été présenté durant l'intervention de Madame la Préfète, c'est la carte des attractions touristiques sur laquelle on va trouver les éléments majeurs de notre Commune comme notamment l'observatoire et le château d'Arconciel. Concernant la participation financière, quant à la question de financer une bénichon, il rappelle que les cuisiniers et les chefs qui ont été mandatés pour l'organisation de cette bénichon sont tous des restaurateurs locaux et que les produits sont donc arrivés dans les poches de commerçants locaux. Il indique qu'il espère

avoir en tout cas partiellement répondu à sa question et que la conversation peut sans autre continuer tout à l'heure.

Monsieur Christian Clément aimerait juste corriger Madame Cotting en disant qu'il n'est pas dans le pouvoir de la Préfète de forcer une commune à participer à l'association régionale. En revanche, dans les cas extrêmes, c'est le Conseil d'Etat qui peut forcer une commune à participer à une association régionale s'il estime que c'est une obligation et qu'il y a des effets bénéfiques pour la région. Ensuite, pour terminer dans la question touristique, il indique avoir déjà été, dans le cadre de l'association Arconciacum, en contact avec les responsables du tourisme pour réfléchir à d'éventuels projets autour du château.

Monsieur le Syndic le remercie pour ses précisions.

Madame Cotting remercie Monsieur Clément de la corriger mais elle indique qu'elle rapporte ce qu'a dit la Préfète à la séance d'information au Mouret, elle n'a pas inventé.

Plus aucune question n'étant formulée, Monsieur le Syndic propose de passer au vote.

Cet objet a été traité lors de la présentation du budget à la commission financière et les membres ont été invités à une séance d'information directement par l'association elle-même. Dans leur rapport, ils relèvent simplement l'évolution du budget consacré à cette association étant donné la démultiplication des tâches. Leurs conclusions sont favorables à l'accord de notre Commune à cette modification des statuts. Le Conseil communal invite lui-aussi à soutenir l'approbation de ces nouveaux statuts.

Monsieur Clément prend la parole :

« La révision des statuts de l'ARS induit des charges liées supplémentaires qui pourront évoluer dans le temps. La clé de répartition de ces charges est variable en fonction des domaines qui profitent ou non à la Commune. En l'état, l'incidence sur la situation financière de la commune est raisonnable. Il sera du devoir des délégués ou des gens qui participent à ses groupes de travail de maîtriser à long terme ces charges. »

La commission financière propose l'acceptation des modifications de ces statuts. »

Monsieur le Syndic le remercie pour ses précisions et ajoute qu'à l'heure actuelle, dans le comité de l'association, la Commune dispose d'une représentation de la Haute-Saraine qui permet directement d'interagir avec ce gremium.

Approuvez-vous la révision totale des statuts de l'association régionale de la Saraine (ARS) telle que présentée ?

Pour : 87

Contre : 6

Abstention : 10

La révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) est donc approuvée à une large majorité par la population de la Commune de Bois-d'Amont. Monsieur le Syndic la remercie.

5 - INFORMATIONS ET DIVERS

INFORMATIONS

Réévaluation des taxes sur les eaux

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

Comme évoqué lors de la présentation à plusieurs instants et dans le bulletin, le Conseil communal a procédé pour la seconde fois depuis l'introduction des nouveaux règlements à l'analyse des tarifs appliqués dans le cadre de l'adduction d'eau et de l'épuration. Monsieur le Syndic invite au micro Monsieur Marc Monney, conseiller communal en charge de ces dicastères, pour en dire un peu plus.

Monsieur Monney prend la parole :

« Comme le prévoit les règlements sur l'eau potable et l'épuration, le Conseil communal est tenu de réviser le montant des tarifs tous les deux ans. Vous avez pu voir les nouvelles taxes dans le bulletin communal.

Je vais vous donner quelques explications pour que vous puissiez comprendre notre démarche et l'analyse que nous avons effectuée.

Je me permets de revenir sur quelques explications concernant l'affectation des montants des taxes, comme je l'avais fait en 2021 lors du vote des règlements. Comme vous pouvez le voir, nous avons deux types de réserve : celle du maintien de la valeur qui est alimentée par la taxe de raccordement et la taxe de base annuelle. La réserve de l'équilibre du compte de fonctionnement est, elle, alimentée uniquement par la taxe d'exploitation annuelle.

Lors de l'entrée en vigueur de MCH2 et de la loi sur les finances communales, ces réserves ont été réparties en deux comptes : « la réserve pour le maintien de la valeur » et « la réserve de l'équilibre du compte de fonctionnement » pour l'eau potable et de même pour l'épuration. La clé de répartition a été fixée par le Canton. Lorsque vous parcourez les comptes, vous apercevez que la réserve de l'équilibre du compte de fonctionnement diminue et celle du maintien de la valeur augmente. Il n'est malheureusement légalement pas possible de jouer aux vases communicants entre ces deux comptes

Nous ne sommes pas la seule commune à avoir ce genre de problème, car les directives provenant du service des Communes et celui de l'environnement du canton sont contradictoires.

A l'heure actuelle, la seule solution pour que la réserve pour le maintien de la valeur n'augmente pas exagérément serait que le canton adapte la loi et redonne la possibilité aux communes d'amortir directement certains investissements. D'après les informations prises, ce problème devrait être rediscuté au niveau du Canton durant le printemps prochain. Comme au changement de législature des séances d'information seront organisées à l'attention des nouveaux conseillers, nous espérons qu'une solution sur la façon de gérer ces deux réserves y sera présentée.

En ce qui concerne l'eau potable, l'état de notre réseau nous oblige à planifier une augmentation des frais d'entretien ce qui a un effet direct sur la réserve du compte de

fonctionnement. C'est pourquoi nous avons décidé d'augmenter la taxe d'exploitation de CHF 1.48.- à CHF 1.60.-/m³ hors TVA. Quant aux taxes de base, en jaune, elles ont diminué.

Sur le graphique du haut vous apercevez la diminution de la réserve planifiée jusqu'en 2030. L'augmentation prévue du prix de l'eau n'influence que peu les pertes annuelles. Si nous voulions tenter l'équilibre, en tenant compte des frais d'entretien prévu en 2026, nous devrions passer le prix de l'eau à CHF 1.80.-/m³. Nous allons rechercher des solutions d'optimisation avant de devoir augmenter ce prix.

Pour la réserve du maintien de la valeur, comme je vous l'ai dit précédemment, elle continue d'augmenter.

Nous avons adapté la simulation que nous avons faite en 2021. Vous pouvez apercevoir qu'en corrigeant les montants des taxes, l'augmentation de la facture de l'eau potable sera de moins d'un café par an pour une villa et, pour un locatif, de trois cafés par année.

Pour ce qui est de l'épuration, vous apercevez en jaune les montants qui cette fois ont diminué pour toutes les taxes de base ainsi que pour la taxe d'exploitation. Vu que la réserve de l'équilibre du compte de fonctionnement s'élève à plus de 1,6 million, donc beaucoup plus élevé que l'eau potable, nous pouvons nous permettre une baisse des montants perçus.

Sur le graphique de la réserve du maintien de la valeur, vous apercevez qu'elle s'aplanit à partir de 2028. C'est le résultat des investissements prévus dans la planification financière à partir de 2027. Cette situation est un bon exemple de la théorie liée à MCH2 et à la nouvelle loi sur les finances communales.

Nous reprenons toujours notre simulation afin de vous montrer la répercussion de la baisse du prix des taxes d'épuration sur la facture d'une villa et d'un immeuble.

Vous pouvez surtout constater que nous avons pu compenser l'augmentation du prix de consommation de l'eau potable, grâce aux comptes de réserve de l'épuration ce qui, finalement, devrait diminuer le total de votre facture d'eau.

Par ces quelques slides, j'espère avoir réussi à vous informer sur l'utilisation et l'évolution des différentes taxes. Je souhaitais également vous rendre attentifs que même si ces taxes concernent le ménage et les tâches communales, nous avons beaucoup de contraintes venant du Canton.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Monney.

Fenêtres de l'Avent

Monsieur le Syndic fait le porte-parole de Monsieur Samuel Kolly pour inviter la population à participer aux fenêtres de l'Avent qui ont lieu partout dans la Commune ces prochains jours.

Prochaine Assemblée communale

Le Conseil communal peut d'ores et déjà donner rendez-vous le lundi 20 avril 2026, pour l'assemblée communales des comptes. Il présentera alors les comptes pour l'année en cours en vue de la fin de la législature. Une séance constitutive aura ensuite lieu le 25 mai avec un Conseil communal nouvellement assermenté pour poursuivre le travail entamé ces dernières années.

Le Conseil communal n'a pour l'heure pas d'informations supplémentaires à vous transmettre. Dans le cadre des « Divers » de notre ordre du jour, il a reçu les questions mentionnées tout à l'heure en lien avec le budget auxquelles Monsieur le Syndic répondra par écrit mais il n'a pas reçu d'autres questions. Débute alors la partie ouverte de l'assemblée de ce soir. Monsieur le Syndic prie une nouvelle fois de bien vouloir attendre le micro avant de prendre la parole et d'indiquer leur nom avant de poser leur question. Le Conseil communal se tient à votre disposition pour y répondre.

Madame Antoinette Andrey indique que la Commune est propriétaire du bâtiment où se trouve le magasin OXYGENE Montagne à Ependes. Elle demande qu'elle fasse le nécessaire pour enlever les déchets qui y traînent. Elle trouve qu'il y a quelque chose à faire car c'est bientôt une déchetterie, tout traîne comme des planches, des plastiques, etc. au milieu du village.

Monsieur le Syndic en prend note et la remercie.

Monsieur Bruno Clément a une question par rapport aux élections de l'année prochaine. Il revient sur les propos de Monsieur le Syndic qui disait que le Conseil communal serait élu en principe au scrutin majoritaire. Il demande pourquoi en principe.

Monsieur le Syndic répond qu'il y a aussi le scrutin proportionnel qui est disponible sur demande d'une liste qui se présenterait. Ce sont les deux variantes possibles pour ces élections.

Monsieur Clément répond que pour Bois-d'Amont ce n'est pas en principe ce sera un scrutin majoritaire.

Monsieur le Syndic répète que oui, sauf si quelqu'un demande la proportionnelle.

Monsieur Clément fait une deuxième remarque par rapport à la sonorisation. Il demande si la Commune ne peut pas investir quelques milliers de francs pour que le Conseil ait des micros fixes sur la tête avec de petits émetteurs. Ce serait plus confortable pour la population et pour le Conseil qui pourrait tourner la tête en regardant l'écran et continuer à parler.

Monsieur le Syndic explique qu'il en a parlé juste avant avec son collègue et qu'ils y travaillent.

Madame Jacqueline Piller a une question par rapport au restaurant d'Arconciel. Elle demande si un contrat a déjà été signé avec la future tenancière, et si ce n'est pas le cas, elle demande ce qui se passerait avec les travaux prévus pour transformer ce bâtiment en nouveau restaurant.

Madame Heimo répond que comme indiqué tout à l'heure, le contrat n'est pas encore signé mais les deux parties se sont mises d'accord sur les grandes lignes. Effectivement, il aurait pu être signé pour ce soir et elle aurait été heureuse que ce soit le cas mais le problème était la date d'entrée en fonction étant donné que la durée des travaux n'est pas encore définie précisément aujourd'hui.

La deuxième question était que si la Commune effectuait les travaux mais que le contrat ne devait pas être signé serait la même chose s'il était signé aujourd'hui mais que tout à coup elle annoncerait qu'elle ne vient pas. Dans ce cas, la Commune recherchera un nouveau

tenancier et cette fois il y aura un restaurant en meilleur état pour trouver un repreneur directement.

Madame Cotting avait demandé quel était le prix du bail à loyer du service des curatelles au MIC à Marly. La Commune lui avait dit qu'elle lui répondrait mais il n'y avait rien dans le bulletin communal et elle n'a pas reçu de réponse en direct.

Monsieur le Syndic s'en excuse et lui répond que ce sera fait mais qu'il n'a pas le chiffre en tête.

Madame Cotting poursuit en disant que ce n'est pas urgent. Mais elle ajoute que cette association qui est assez récente a déjà de l'eau dans le gaz puisque la commune de Marly souhaitait sortir de l'association et c'est bien ce qui l'inquiète quand on parle des associations. Elle souhaite partager une réflexion. Elle se demande si dans 10 ans il n'y aura pas qu'une commune par district au vu du nombre d'association de communes où le citoyen n'a plus du tout son mot à dire puisque ce sont les délégués des communes qui acceptent pratiquement tout. Elle ajoute qu'on voit que toutes ces associations ont leur budget qui augmente d'année en année sans que le citoyen puisse prendre part aux décisions. Elle se demande s'il ne faut pas plutôt se diriger vers des conseils généraux pour avoir plus d'informations sur ce qu'il se passe au niveau des associations.

Pour sa deuxième question, elle revient sur la reprise de la Route d'Hauterive par le Canton de Fribourg dès le 31 décembre 2025. Elle demande si le Conseil a des nouvelles à leur transmettre à ce sujet.

Monsieur le Syndic répond d'abord à la deuxième question. La reprise par le Canton étant terminée au début de cette année, ce n'est plus une question ouverte. Pour information complémentaire, il était prévu dans le PAFE de restituer certaines de ces routes qui étaient devenues cantonales aux communes. La Commune de Bois-d'Amont avec le soutien de celle d'Hauterive a écrit à la direction des finances pour leur expliquer ce que les communes pensaient de cette partie du PAFE et qu'elles ne voulaient pas reprendre cette route.

Pour la question des associations, il comprend et partage en partie ses préoccupations. Il acquiesce que l'histoire qui s'est déroulée dans la presse concernant l'association des curatelles ne montre pas une bonne image de l'organisation d'une association. C'est vrai que les statuts d'association prévoient toujours la possibilité pour une commune membre de quitter l'association. C'est ce que la commune de Marly a souhaité faire en proposant deux variantes à son conseil général. La décision a été prise de ne pas entrer en matière pour l'instant. C'est un gros chantier en cours pour l'association pour pouvoir assurer le service qu'elle fournit qui reste une tâche communale et qui, par cette professionnalisation grâce à l'association, était enfin pertinente.

Il indique qu'il n'a pas compris son allusion au conseil général dans le cadre des décisions des associations car ça reporterait encore d'un niveau la discussion sachant que ce sont souvent des conseillers communaux qui sont les délégués dans ces associations et non des conseillers généraux. C'est effectivement un sujet qui leur tient à cœur.

Quant à la proposition d'avoir une seule commune par district, certainement que ça peut être une bonne idée, la Gruyère ne l'a pour l'heure pas soutenu, la Veveyse tend dans cette direction-là mais somme toutes pour la Sarine ça risque d'être compliqué car Bois-d'Amont ne serait sûrement pas d'accord de se faire diriger par Fribourg. On pense ou envisage une commune plus grande au niveau du plateau mais ça s'arrête là.

Madame Cotting répond que c'est à cause de toutes ces associations qui se créent qu'il y a une perte démocratique car le citoyen n'est plus du tout appelé à se prononcer sur les objets liés aux associations et cette multiplication de celles-ci va provoquer un désintérêt de la cause publique. Elle ne faisait pas une proposition mais se demandait si dans 10 ans il n'y aurait plus qu'une commune par district. Cependant, effectivement, pour la Sarine, on ne souhaiterait pas être dirigé par Fribourg car ce n'est pas un bon exemple jusqu'à maintenant. Malgré tout, par rapport aux nombres de délégués qu'ils ont dans les associations, c'est un peu le cas que ce sont les grandes agglomérations qui décident au lieu de partager le pouvoir.

Monsieur le Syndic la remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite se manifester.

Monsieur Daniel Python demande si le Conseil communal a encore un droit de regard sur la buvette du terrain de foot. Elle avait coûté chère quand elle avait été construite et aujourd'hui il y a une personne qui a souhaité la louer pour un souper de fin d'année et le gérant aurait demandé où il habite. La personne lui a répondu qu'il habitait Sales et le gérant lui aurait répondu que le coût de la location s'élève à CHF 300.- mais s'il habitait Le Mouret ce serait CHF 200.-. Il croit que c'est le gérant du Mouret qui s'occupe de la location.

Monsieur le Syndic le remercie pour la remarque et lui indique que la Commune va investiguer sur ces différences de tarifs qui ne devraient pas exister.

Monsieur Julien Python demande si, concernant les associations, on ne pourrait pas les obliger à tenir un site internet sur lequel elles mettent un compte-rendu de leurs activités.

Monsieur le Syndic pense que c'est déjà partiellement réalisé. Par exemple, une association de l'ampleur du Réseau Santé Sarine met à disposition sur son site internet à la fois ses comptes, son rapport annuel, son bilan d'activité et finalement la plupart des informations de son fonctionnement.

Monsieur Python trouve que c'est insuffisant. Il faudrait aussi présenter les travaux qu'ils font, que se seraient beaucoup plus intéressant, comme ça il y aurait la possibilité d'intervenir.

Monsieur le Syndic prend note et demandera au délégué de la Commune de proposer ça à la prochaine assemblée.

Monsieur Python demande s'il serait possible d'améliorer d'une dizaine de centimètres la route qui descend sur Hauterive depuis la croisée entre la route de Chésalles et Arconciel. Il y a un bout de 150 mètres qui est vraiment dangereux surtout que d'un côté ça commence à s'affaisser.

Monsieur le Syndic le remercie pour sa question et indique que c'est justement la route qui a été évoquée tout à l'heure et qui a été reprise par le Canton. L'entretien de cette route est donc en main de celui-ci mais la Commune va volontiers leur écrire pour leur faire part de cette préoccupation.

Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale. L'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur participation. Monsieur le Syndic

remercie ses collègues pour leur travail et leur préparation à cette assemblée, comme pour leurs contributions au bulletin communal.

En son nom et au nom du Conseil communal, il adresse un merci particulier au personnel administratif, aux employés communaux, ainsi qu'aux personnes qui leur prêtent main forte. Leurs remerciements vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la collectivité.

C'est avec un très grand plaisir que la Commune de Bois-d'Amont offre le verre de l'amitié qui sera servi à côté comme d'habitude.

Monsieur le Syndic remercie une nouvelle fois pour leur présence et, avec un peu d'avance, souhaite de la part de tout le Conseil de très belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année 2025.

Bonne fin de soirée, merci à toutes et à tous et bon retour chez vous.

Applaudissements de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 22 heures 45.


Patrick Gendre
Syndic




Noémi Zizza
Secrétaire

Annexe : presentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2025







COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2025



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2025

1. **Approbation du procès-verbal** de l'Assemblée communale des comptes du 26 mai 2025
2. **Budget 2026**
 - 2.1. Compte de résultat (fonctionnement)
 - 2.2. Présentation du **plan financier** et de la **planification financière** 2026-2031
 - 2.3. **Investissements**
 - 2.3.1. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour le **changement de chauffage au complexe communal** d'Arconciel
 - 2.3.2. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour divers **travaux à l'Auberge des Trois Sapins** à Arconciel
 - 2.3.3. Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour l'étude du projet de **mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet** à Ependes
 - 2.3.4. Approbation d'un investissement de CHF 90'000.- pour la mise en place d'une **gestion électronique des documents (GED)** et d'un nouveau **logiciel de gestion de séances**
 - 2.4. **Approbation**



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2025

3. Présentation de décomptes d'investissement

3.1. Création d'un collecteur EC PAD Péloula, Arconciel

3.2. Création d'une canalisation EU et remplacement de la canalisation EC quartier Sur-le-Moulin, Arconciel

3.3. Amélioration énergétique du bâtiment scolaire, Arconciel

4. **Approbation** de la révision totale des **statuts de l'Association Régionale de la Sarine** (ils ne seront pas lus)

5. Informations et Divers



APPROBATION

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

Les 77 citoyennes et citoyens présents ont été informés et ont approuvé à une large majorité les objets suivants :

- Les **comptes** 2024 de la Commune de Bois-d'Amont
- L'approbation d'un **investissement** :
 - CHF 280'000.- pour le **remplacement des fenêtres du complexe communal**, Arconciel
- Présentation de 3 décomptes d'investissement :
 - Prolongement du **chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire à Ependes**
 - Réparation de la **conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon** à Arconciel
 - Construction d'un **trottoir à la route de Sales** à Ependes
- Informations concernant :
 - Avancement du **PAD de Péloula** à Arconciel
 - Avancement sur la réalisation des **pavillons scolaires** à Arconciel
 - Mise en **location de la surface commerciale** « Au village 18 »
 - Séance d'information en juin et possible **assemblée communale extraordinaire** en septembre concernant l'EMS
 - Modification des **horaires du guichet communal**
- Nomination d'un nouveau membre dans les **commissions financière et de naturalisation**



APPROBATION

COMPTE DE RESULTAT 2026 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Produits	Charges	Produits
30 CHARGES DE PERSONNEL				
	1'596'363.00	0.00	1'618'337.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
	2'132'169.00	0.00	2'218'628.00	0.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF				
	865'978.00	0.00	876'539.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES				
	67'328.00	0.00	73'834.00	0.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX				
	187'892.00	0.00	254'717.00	0.00



COMPTE DE RESULTAT 2026 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Produits	Charges	Produits
36	CHARGES DE TRANSFERT				
		6'432'024.00	0.00	7'100'683.00	0.00
39	ATTRIBUTION AUX FONDS				
		133'275.00	0.00	506'946.00	0.00
TOTAL DES CHARGES					
		11'415'029.00	0.00	12'649'684.00	0.00



COMPTE DE RESULTAT 2026 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Produits	Charges	Produits
40 REVENUS FISCAUX				
	0.00	6'699'400.00	0.00	6'926'400.00
41 REVENUS REGALIENS ET DE CONCESSIONS				
	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES				
	0.00	1'368'200.00	0.00	1'277'463.00
43 REVENUS DIVERS				
	0.00	7'969.00	0.00	15'662.00
44 REVENUS FINANCIERS				
	0.00	557'665.00	0.00	514'179.00

COMPTE DE RESULTAT 2026 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

	Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Produits	Charges	Produits
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX				
	0.00	40'228.00	0.00	194'734.00
46 REVENUS DE TRANSFERT				
	0.00	1'837'687.00	0.00	2'290'893.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES				
	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
49 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS				
	0.00	133'275.00	0.00	506'946.00
	11'415'029.00	10'979'005.00	12'649'684.00	12'060'858.00
Excédent de charges		436'024.00		588'826.00



COMPTE DE RESULTAT 2026 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Formation	44 CHF
Prévoyance sociale	12 CHF
Santé	9 CHF
Administration générale et bâtiments	14 CHF
Protection de l'environnement et am. du territoire	10 CHF
Trafic et télécommunications	7 CHF
Culture, sport et loisirs	3 CHF
Ordre et sécurité publique, défense	1 CHF
Perception des impôts et Economie publique	1 CHF



	2027	2028	2029	2030	2031
CHARGES	12'924'772	12'865'241	13'159'709	13'579'711	13'924'032
PRODUITS*	16'560'687	12'693'694	12'818'714	13'236'007	13'510'198
RESULTAT	3'635'915	-171'547	-340'995	-343'704	-413'834
EXCEDENT DE CHARGES/ PRODUITS	28,1%	1.3%	2.6%	2.5%	3.0%
Taux d'endettement net	202%	228%	297%	298%	302%

* Taux d'impôt 0,85 et contribution immobilière 1,5 ‰

	2027		2028		2029		2030		2031	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE			75'000				400'000		200'000	
2 FORMATION	450'000				1'000'000		1'200'000	120'000		
3 Sport et loisirs	17'000'000	500'000	965'000	386'000						
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS			60'000		570'000		2'000'000		960'000	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2'450'000	690'000	555'000	190'000	640'000	190'000	1'400'000	100'000	1'850'000	100'000
TOTAL NET INVESTISSEMENTS SELON PLANIFICATION FINANCIERE	18'710'000.00	1'079'000.00	2'020'000.00		4'780'000.00		2'910'000.00			

Budget 2026

	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'100'000.00	0.00
Informatique – mise en place d'une GED et outil de gestion de séances	90'000.00	0.00
Complexe communal Arconciel – remplacement production de chaleur	280'000.00	0.00
Complexe communal Arconciel – assainissement énergétique, changement des fenêtres	280'000.00	0.00
Auberge des Trois Sapins – remplacement production de chaleur et assainissement énergétique	360'000.00	0.00
Maison communale Ependes – réfection crépis isolant	90'000.00	0.00
2 FORMATION	140'000.00	28'000.00
Bâtiment scolaire Ependes – réfection crépis isolant	140'000.00	28'000.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	55'000.00	100'000.00
Taxe de raccordement aux ménages privés – adduction eau	0.00	50'000.00

Budget 2025

	Charges	Produits
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	55'000.00	50'000.00
Vuasoze et derrière Grand-Champ – mise en séparatif	55'000.00	0.00
Taxes de raccordement aux ménages privés – épuration	0.00	50'000.00
	1'295'000.00	128'000.00
Investissements nets		1'167'000.00

2.3.1

CHANGEMENT DE CHAUFFAGE AU COMPLEXE COMMUNAL D'ARCONCIEL



CHANGEMENT DE CHAUFFAGE AU COMPLEXE COMMUNAL D'ARCONCIEL

	Budget
Remplacement chauffage	CHF 262'000.00
Divers et imprévus	CHF 15'000.00
Honoraires	CHF 3'000.00
Total TTC	CHF 280'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 280'000.-
Financement	Emprunt bancaire

Charges financières

Amortissement dès 2027	3.0%, CHF 8'400.00 / an
Frais financiers	1.5%, CHF 4'200.00 / an

2.3.2

DIVERS TRAVAUX À L'AUBERGE DES TROIS SAPINS À ARCONCIEL



APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 360'000.- POUR DIVERS TRAVAUX À L'AUBERGE DES TROIS SAPINS

Montants annoncés lors de la séance d'information du 27 octobre 2025:

	Budget
Appareils de cuisine	CHF 80'000.00
Installation d'une production de chaleur	CHF 80'000.00
Rénovations diverses du bâtiment	CHF 200'000.00
Total TTC	CHF 360'000.00

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 360'000.- POUR DIVERS TRAVAUX À L'AUBERGE DES TROIS SAPINS

Nouvelle estimation au 9 décembre 2025 :

	Budget
Appareils de cuisine	CHF 103'000.00
Installation d'une production de chaleur	CHF 82'000.00
Rénovations diverses du bâtiment et adaptations	CHF 144'800.00
Divers et imprévus	CHF 15'000.00
Honoraires et frais secondaires	CHF 37'500.00
Total TTC	CHF 382'300.00

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 360'000.- POUR DIVERS TRAVAUX À L'AUBERGE DES TROIS SAPINS

	Budget
Prix estimé des travaux	CHF 382'300.00
- Récupération de la TVA (environ)	- CHF 25'000.00
Coût final à la charge de la Commune	CHF 357'300.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 360'000.-
Financement | Emprunt bancaire

Charges financières

Amortissement dès 2027 | Variable selon la durée de vie,
env. CHF 14'500.00/an
Frais financiers dès 2027 | 1.5%, CHF 5'400.00/an

ÉTUDE DU PROJET DE MISE EN SÉPARATIF DES QUARTIERS DU VUASOZ ET DU RIALET À EPENDES



ÉTUDE DU PROJET DE MISE EN SÉPARATIF DES QUARTIERS DU VUASOZ ET DU RIALET À EPEDES

	Budget
Etudes et mandats	CHF 55'000.00
Total TTC	CHF 55'000.00

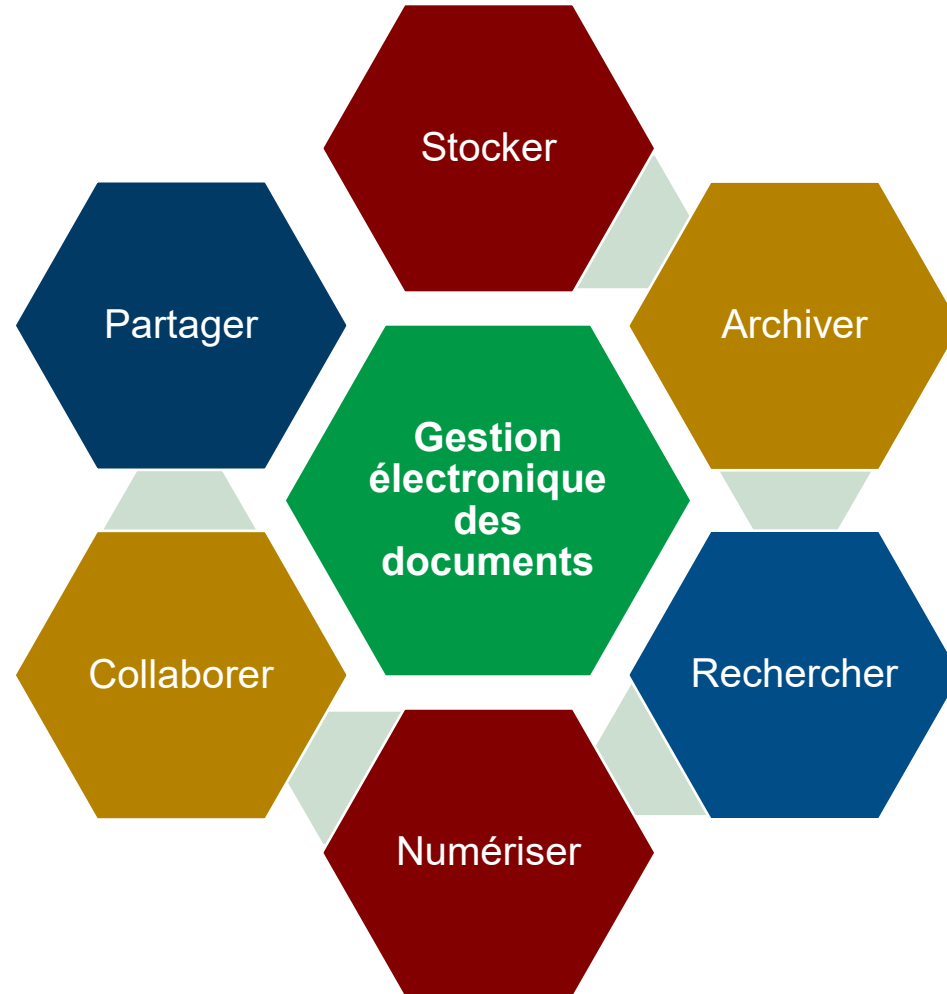
Plan de financement

Coût estimé | CHF 55'000.-
Financement | Liquidités

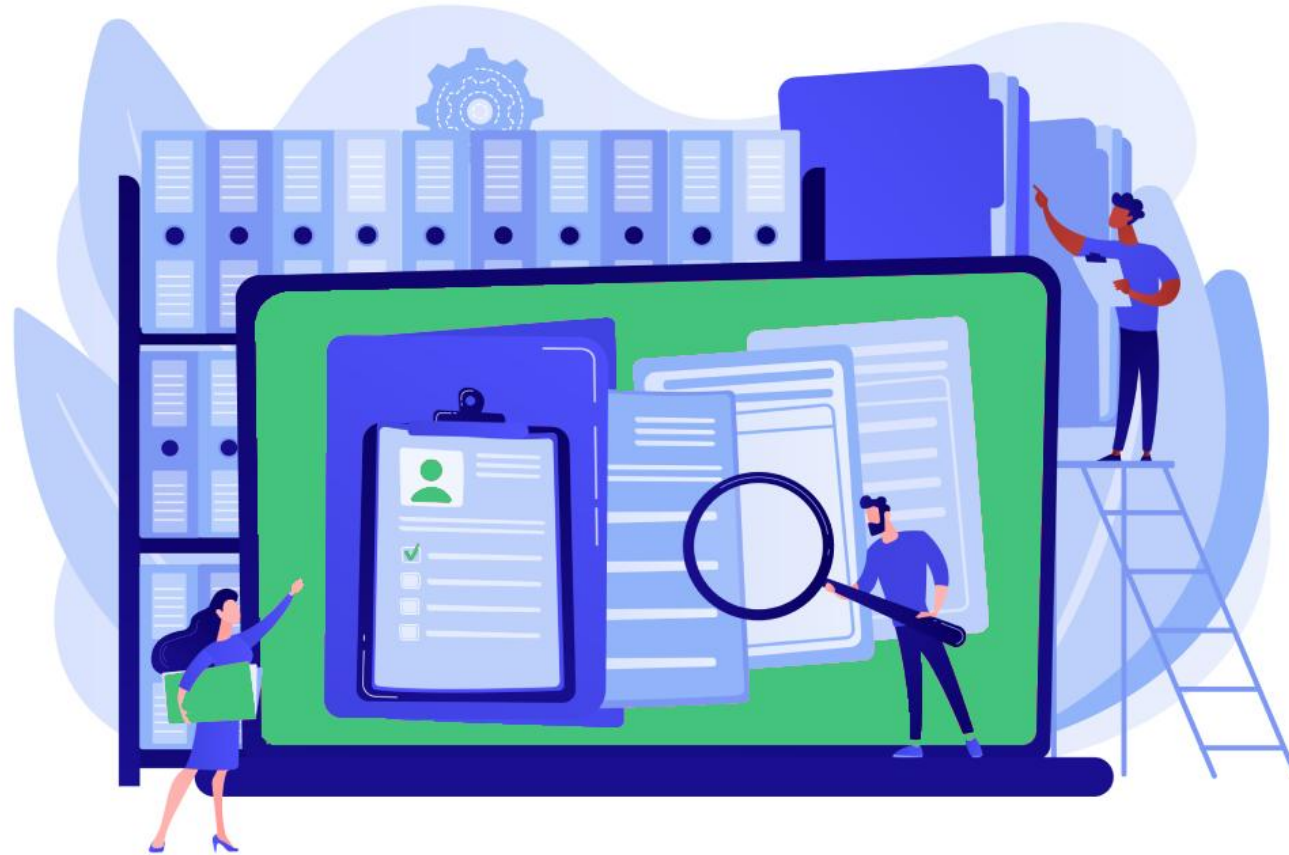
Charges financières

Amortissement dès la fin des | 2.00%, CHF 1'100.00.-
travaux

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) ET D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE SÉANCES



GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) ET D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE SÉANCES



GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) ET D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE SÉANCES

	Budget
Licences et mise en service	CHF 75'000.00
Hébergement, maintenance et location	CHF 15'000.00
Total TTC	CHF 90'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 90'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement	25%, CHF 18'750.-
Charge annuelle	CHF 15'000.-



COMMISSION FINANCIERE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT / Compte d'exploitation

Total des charges	CHF 12'649'684.-
Total des produits	CHF 12'060'858.-
Excédent de charges	CHF 588'826.-



APPROBATION

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Total net des investissements	CHF 2'235'000.-
Changement de chauffage au complexe communal d'Arconciel	CHF 1'250'000.-
Divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel	CHF 75'000.-
Etude du projet de mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet à Ependes	CHF 55'000.-
mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et d'un nouveau logiciel de gestion de séances	CHF 90'000.-



APPROBATION

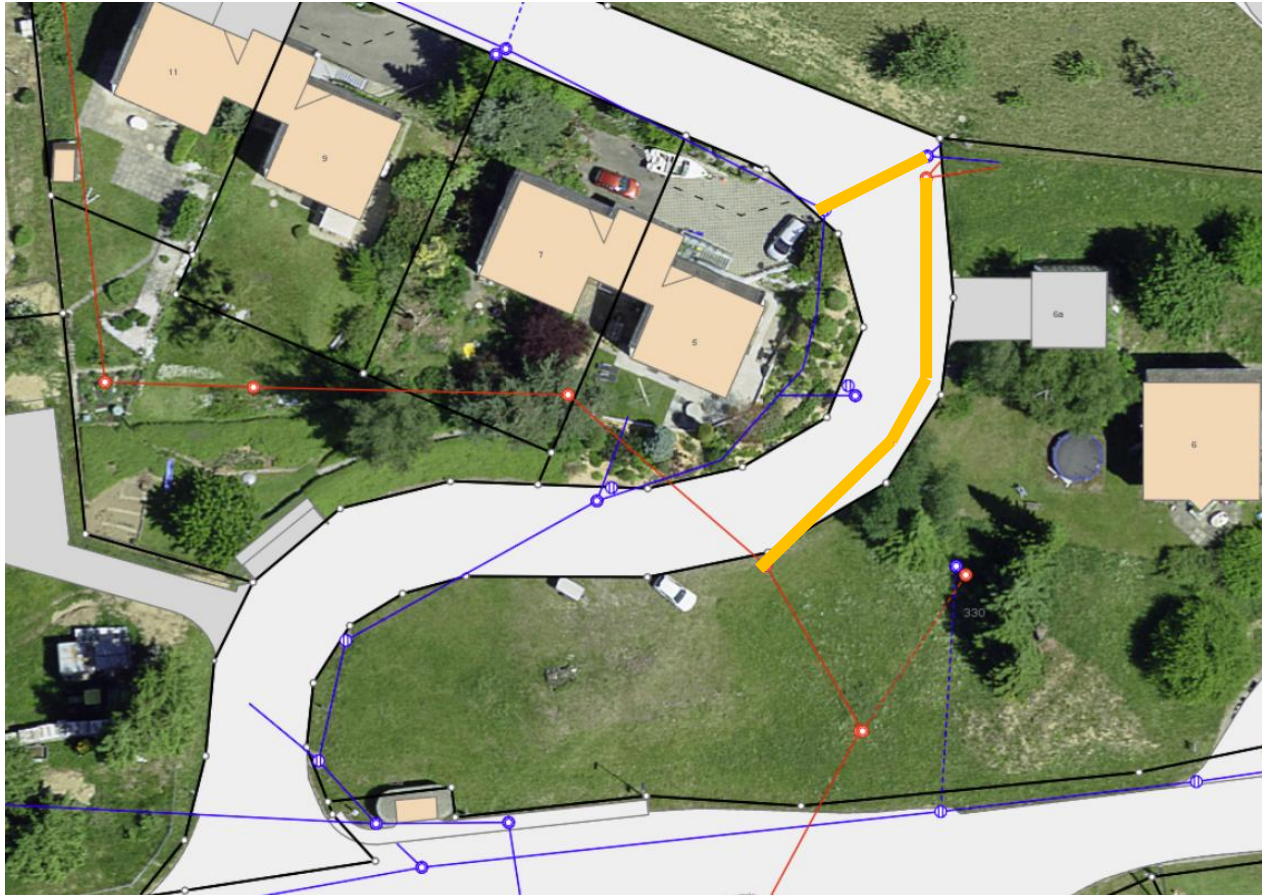
DÉCOMPTE - CRÉATION D'UN COLLECTEUR EC PAD PÉLOULA, ARCONCIEL



DÉCOMPTE - CRÉATION D'UN COLLECTEUR EC PAD PÉLOULA, ARCONCIEL

	Budget	Décompte	Diff
Génie civil & terrassement - collecteur d'eaux claires	CHF 125'000.00	CHF 109'756.15	-12%
Traversée de la route cantonale - exutoire pousse-tube	CHF 40'000.00	CHF 23'020.40	-42%
Frais secondaires - divers, honoraires, imprévus	CHF 45'000.00	CHF 41'158.20	-8%
Total avec TVA	CHF 210'000.00	CHF 173'934.75	-17%
Récupération TVA	-15'735.43	-12'008.46	
Total hors TVA	CHF 194'264.57	CHF 161'926.29	

DÉCOMPTE - CRÉATION D'UNE CANALISATION EU ET REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EC QUARTIER SUR-LE-MOULIN, ARCONCIEL



DÉCOMPTE - CRÉATION D'UNE CANALISATION EU ET REMPLACEMENT DE LA CANALISATION EC QUARTIER SUR-LE-MOULIN, ARCONCIEL

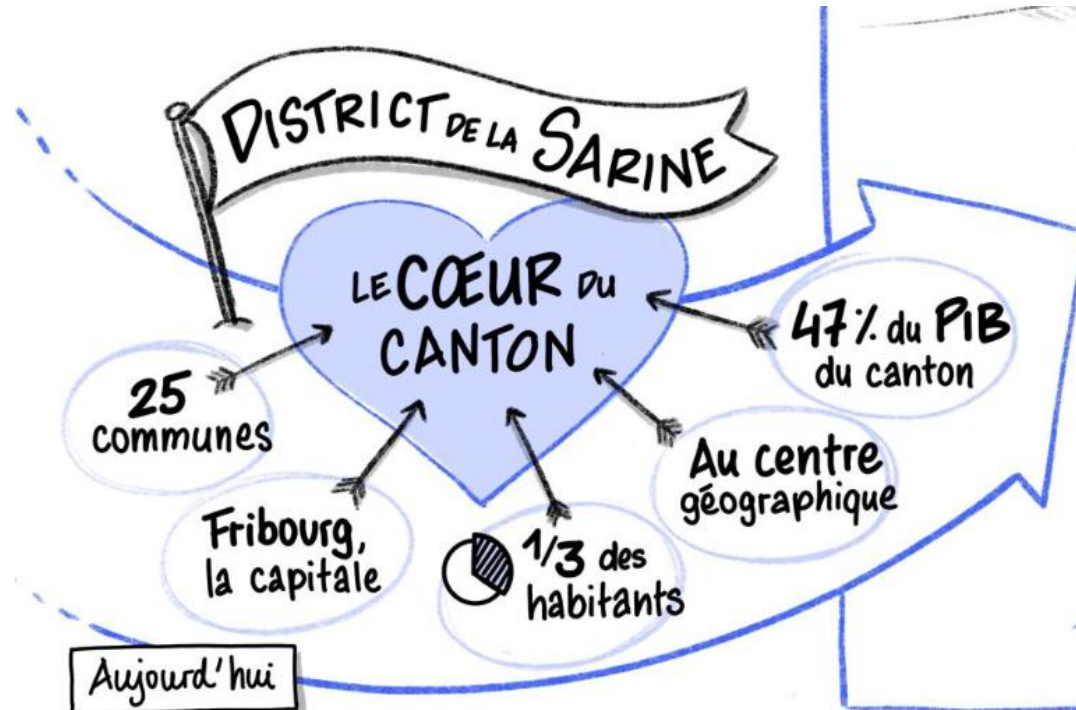
	Budget	Décompte	Diff
Génie civil & terrassement - collecteur d'eaux claires	CHF 104'400.00	CHF 87'000.00	-17%
Frais de reproduction, géomètre, émoluments	CHF 5'000.00	CHF 4'459.95	-11%
Prestation d'ingénieurs	CHF 17'600.00	CHF 20'557.95	+17%
Divers et imprévus	CHF 8'000.00	CHF 3'550.00	-56%
Total avec TVA	CHF 135'000.00	CHF 115'567.90	-14%
Récupération TVA	-15'735.43	-8'570.40	
Total hors TVA	CHF 119'264.57	CHF 106'997.50	

DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE D'ARCONCIEL

	Budget	Décompte	Diff
Luminaire	CHF 44'000.00	CHF 36'656.15	-17%
Fenêtres	CHF 38'000.00	CHF 45'213.25	+19%
CECB+	CHF 2'000.00	CHF 1'999.85	-0%
Divers et imprévus	CHF 4'000.00	CHF 0.00	-100%
Total	CHF 88'000.00	CHF 83'567.90	-5%

4.

APPROBATION DE LA RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)



- **Planification régionale** (Plan directeur régional et Projet d'agglomération)
- **Promotion touristique**
- **Économie territoriale** (Gestion des zones d'activité, et potentiellement politique foncière active à long terme)
- **Prestations de mobilité** (Commande de transports publics urbains et vélos en libre-service), pour les anciennes communes de l'agglomération
- **Environnement, énergie et climat** (Domaines transversaux optionnels)

4.

APPROBATION DE LA RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)

Unanimité nécessaire

Les statuts doivent être validés par **les législatifs des 25 communes** du district durant le deuxième semestre 2025.

Les statuts révisés de l'association ont été adoptés à l'unanimité par **l'Assemblée des délégués** le 18 septembre 2025.

La mise en œuvre des statuts révisés et de la nouvelle gouvernance régionale est prévue pour le **1^{er} juillet 2026**.



APPROBATION DE LA RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)

- Le **cadre légal** impose de repenser les structures de gouvernance actuelles et offre l'opportunité de repenser les collaborations intercommunales de manière plus large et plus efficiente.
- Le **champ d'activité** de l'association se limite au développement territorial à l'échelle régionale. Il permet de créer des synergies entre les communes et d'obtenir des financements pour les nouvelles infrastructures, par l'établissement des PA futurs.
- Le projet de **statuts révisés** est le fruit d'une concertation importante avec les communes. Il se base sur les besoins et les aspirations exprimés.
- Le **financement** repose sur des clefs de répartition thématiques qui reflètent les caractéristiques des différentes communes.

4.

APPROBATION DE LA RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)



Association
Régionale
de la Sarine





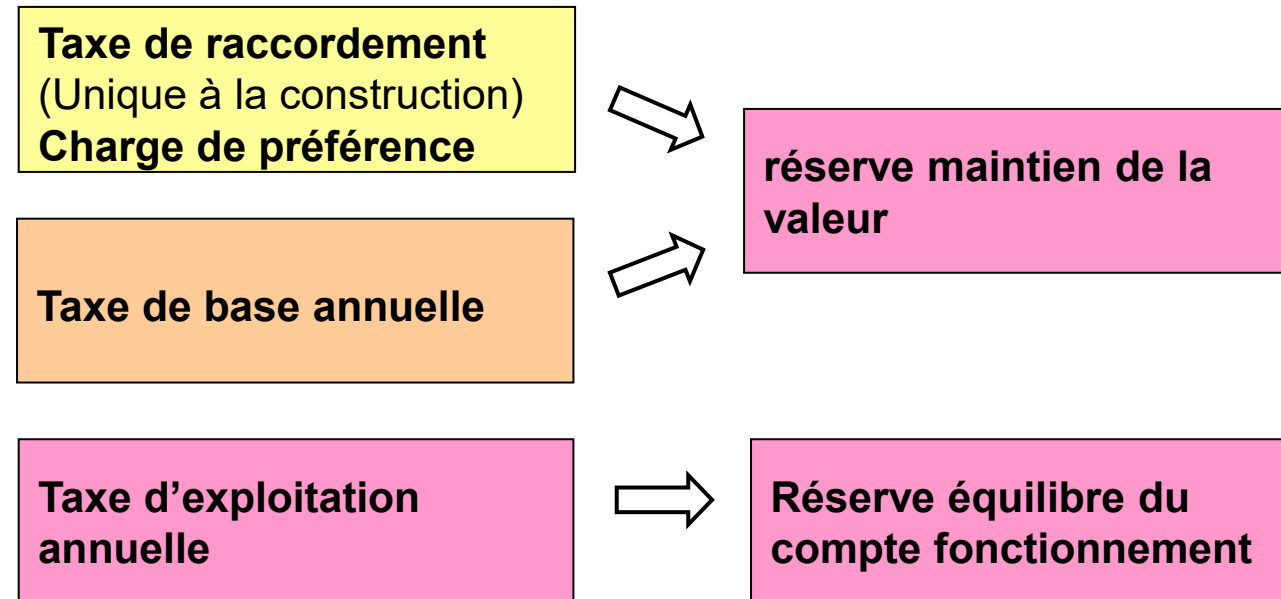
APPROBATION

Informations :

- [Réévaluation des taxes sur les eaux](#)

Introduction du règlement sur l'eau potable et l'épuration au 1.1.2022

Le conseil communal est tenu de réviser les montants tous les 2 ans



Réserve équilibre du compte de fonctionnement

Taxe d'exploitation

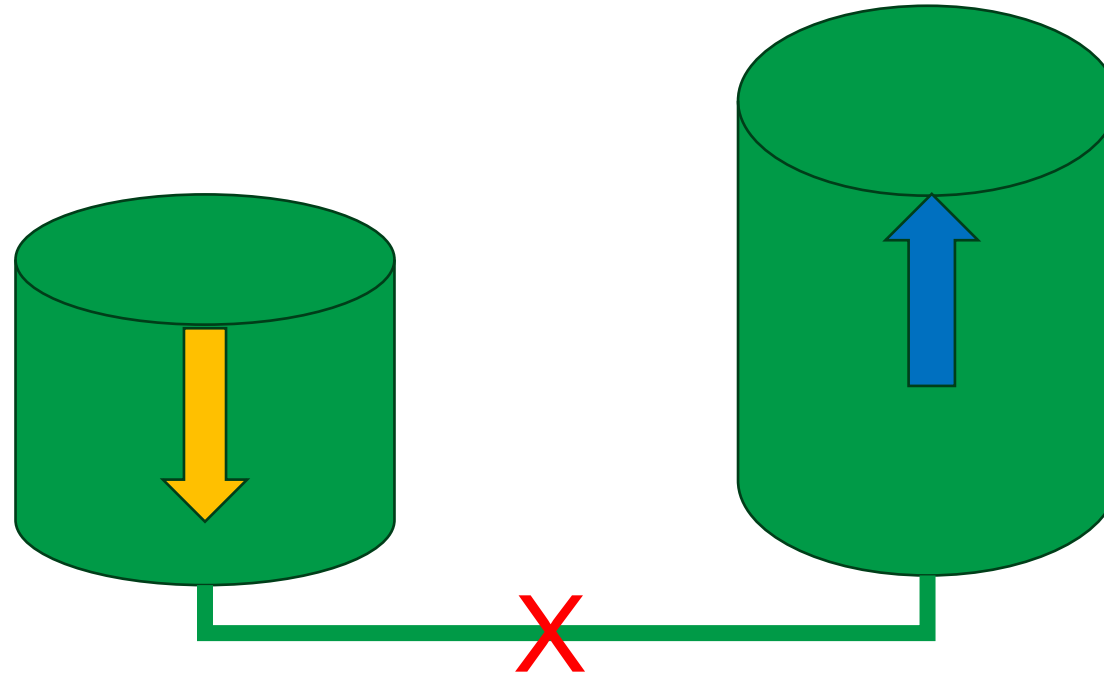
- consommation eau au m3
- Taxe d'épuration au m3

Réserve maintien de la valeur

Taxe de raccordement

Taxe de base annuelle

- Pour eau potable
- Pour l'épuration

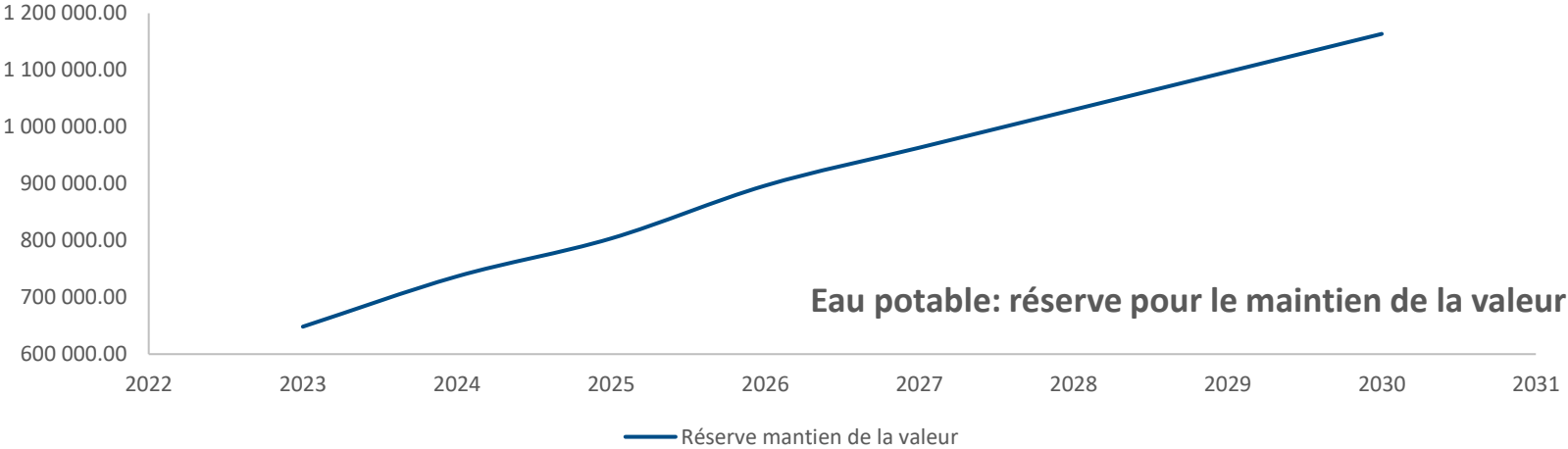
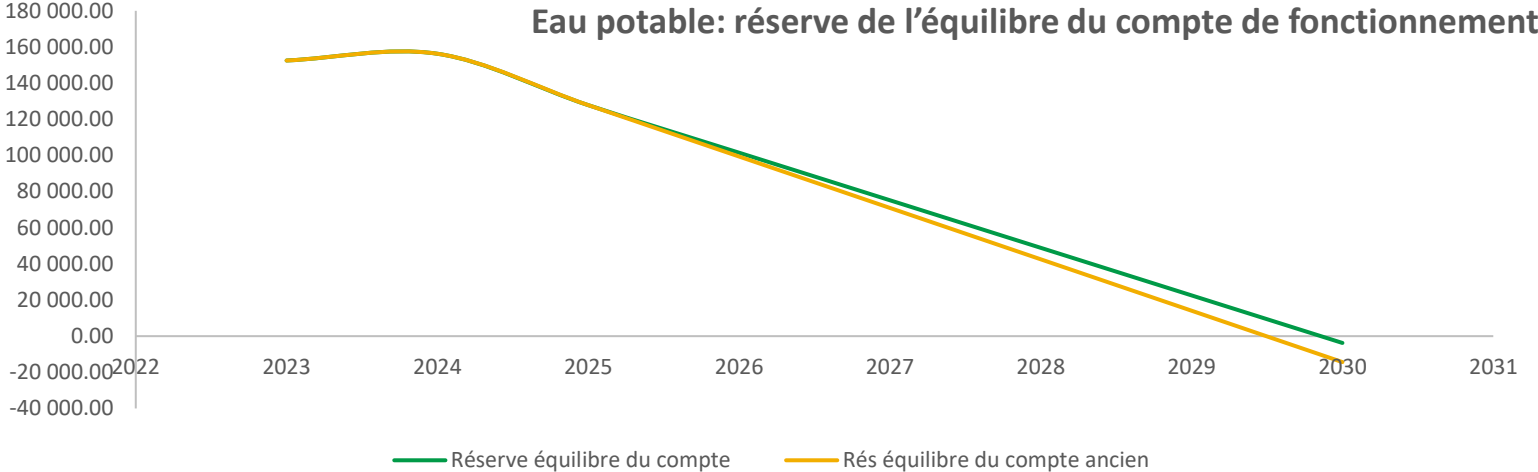


Eau potable

		Prix actuel	A partir de 2026
Art. 5 al.1	Soutirage extraordinaire	1.-/m ³	1.-/m ³
Art. 36 al. 2	Taxe de raccordement	12.-/m ³ pondéré	12.-/m ³ pondéré
Art. 40 al. 3	Taxe de base ZB	0.10/m ²	0.10/m ²
Art. 40 al. 3	Taxe de base ZB	8.-/EH	5.-/EH
Art. 40 al. 4	Taxe de base non rac. En ZB	0.06/m ²	0.06/m ²
Art. 40 al. 6	Taxe de base HZ	0.10/m ² pondéré	0.10/m ² pondéré
Art. 40 al. 6	Taxe de base HZ	8.-/EH	5.-/EH
Art. 41	Taxe d'exploitation	1.48/m³	1.60/m³
Art. 42 al. 2	Prélèvement d'eau temp.	1.-/pour mille coût de construction	1.-/pour mille coût de construction

7.1

RÉÉVALUATION DES TAXES SUR LES EAUX



RÉÉVALUATION DES TAXES SUR LES EAUX

Comparaison facture annuelle eau

Villa 6 pces, terrain 1000 m², IBUS 0.6 (ZRFD), consommation 160 m³ (4 habitants)

		Règlement période 2024-2025		Règlement période 2026-2027	
Eau potable	CHF 48.00	6EH x 8 Fr./EH	CHF 30.00	1.-/m ³	
	CHF 60.00	1000 m ² x 0.6 x 0.10 Fr./m ²	CHF 60.00	1000 m ² x 0.6 x 0.10 Fr./m ²	
	CHF 236.80	160 m ³ à 1.48 Fr./m ³	CHF 256.00	160 m ³ à 1.60 Fr./m ³	
	CHF 344.80	Total eau potable	CHF 346.00	Total eau potable	

Immeuble locatif , 4 app. de 4 pièces, terrain 1200 m², IBUS 1,0 (ZV), consommation 480 m³ (12 habitants)

		Règlement période 2024-2025		Règlement période 2026-2027	
Eau potable	CHF 128.00	16EH x 8 Fr./EH	CHF 80.00	16EH x 5 Fr./EH	
	CHF 120.00	1200 m ² x 1.0 x 0.10 Fr./m ²	CHF 120.00	1200 m ² x 1.0 x 0.10 Fr./m ²	
	CHF 710.40	480 m ³ à 1.48 Fr./m ³	CHF 768.00	480 m ³ à 1.60 Fr./m ³	
	CHF 958.40	Total eau potable	CHF 968.00	Total eau potable	

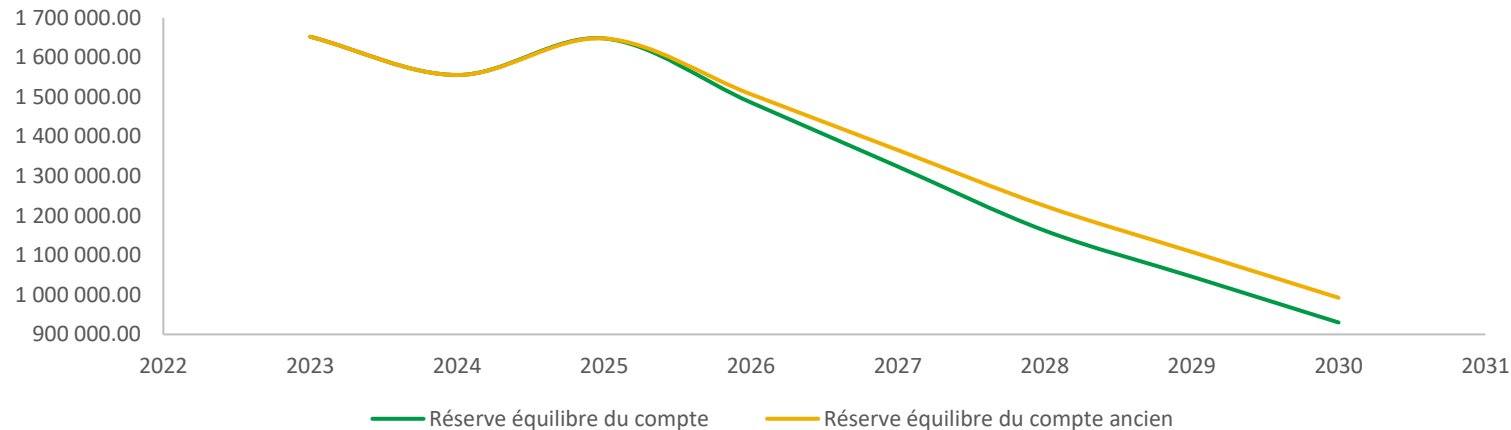
Eau usée

		Prix actuel	A partir de 2026
Art. 28 al.1	Taxe de raccordement en ZB	20.-/m ² pondéré	20.-/m ² pondéré
Art. 28 al. 3	Taxe de raccordement en ZB	400.-/EH	400.-/EH
Art. 29	Taxe de raccordement hors ZB	20.-/m ² pondéré	20.-/m ² pondéré
Art. 29	Taxe de raccordement hors ZB	400.-/EH	400.-/EH
Art. 38 al. 2	Taxe de base ZB	0.30/m ² pondéré	0.25/m ² pondéré
Art. 38 al. 2	Taxe de base ZB	18.-/EH	13.-/EH
Art. 38 al. 3	Taxe de base non rac. En ZB	0.20/m ² pondéré	0.20/m ² pondéré
Art. 39	Taxe de base HZ	0.30/m ² pondéré	0.25/m ² pondéré
Art. 39	Taxe de base HZ	18.-/EH	13.-/EH
Art. 41	Taxe d'exploitation	1.79/m ³	1.60/m ³

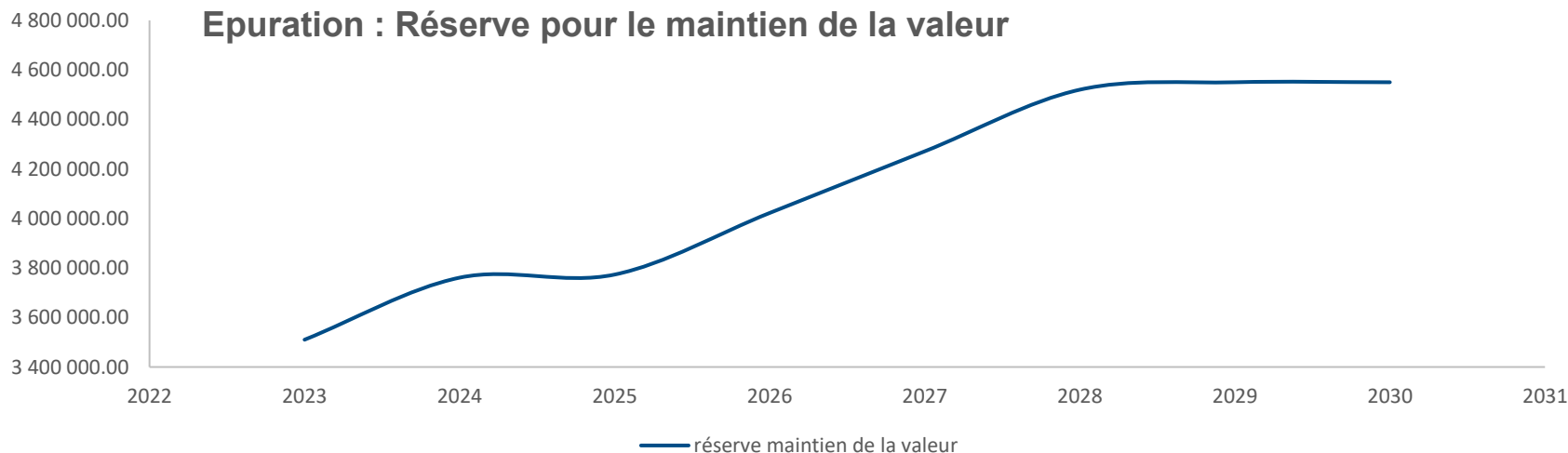
7.1

RÉÉVALUATION DES TAXES SUR LES EAUX

Epuration : Réserve de l'équilibre du compte de fonctionnement



Epuration : Réserve pour le maintien de la valeur



RÉÉVALUATION DES TAXES SUR LES EAUX

Comparaison facture annuelle eau

Villa 6 pces, terrain 1000 m², IBUS 0.6 (ZRFD), consommation 160 m³ (4 habitants)

		Règlement période 2024-2025		Règlement période 2026-2027	
Épuration	CHF 108.00	6EH x 18 Fr./EH	CHF 78.00	6EH x 13 Fr./EH	
	CHF 180.00	1000 m ² x 0.6 x 0.30 Fr./m ²	CHF 150.00	1000 m ² x 0.6 x 0.25 Fr./m ²	
	CHF 286.40	160 m ³ à 1.79 Fr./m ³	CHF 256.00	160 m ³ à 1.60 Fr./m ³	
	CHF 574.40	Total épuration	CHF 484.00	Total épuration	
Total	CHF 919.20	Eau potable + épuration	CHF 830.00	Eau potable + épuration	

Immeuble locatif , 4 app. de 4 pièces, terrain 1200 m², IBUS 1,0 (ZV), consommation 480 m³ (12 habitants)

		Règlement période 2024-2025		Règlement période 2026-2027	
Épuration	CHF 288.00	16EH x 18 Fr./EH	CHF 208.00	16EH x 13 Fr./EH	
	CHF 360.00	1200 m ² x 1.0 x 0.30 Fr./m ²	CHF 300.00	1200 m ² x 1.0 x 0.25 Fr./m ²	
	CHF 859.20	480 m ³ à 1.79 Fr./m ³	CHF 768.00	480 m ³ à 1.60 Fr./m ³	
	CHF 1'507.20	Total épuration	CHF 1'276.00	Total épuration	
Total	CHF 2'465.60	Eau potable + épuration	CHF 2'244.00	Eau potable + épuration	

Informations :

- [Réévaluation des taxes sur les eaux](#)
- [Fenêtres de l'Avent](#)

1er	Famille Avanthay	Chemin du Bugnon 2	Ependes
2	Nagy Barbara	Route de Sales 29	Ependes
3	Famille Ischer-Piller	Route de Treyvaux 9	Arconciel
4	Schönenberger Ruffieux Laure	Sur-le-Moulin 58	Arconciel
5	CORTEGE DE LA ST-NICOLAS	Jeunesse d'Ependes	Ependes
6	Surchat Valérie	Moulin-de-Prassasson 2	Arconciel
7	CONCERT DE L'AVENT	Chœur Amont Chœur, Eglise d'Arconciel	Arconciel
8	PPE du domaine du RU	Outre-le-Ru	Arconciel
9	Villa Linde	Chemin de la Pudressa 11	Ependes
10	Berset Sophie	Route de Sales 43	Ependes
11	POTSFINK Poterie d'Ependes	Route du Petit-Ependes 3	Ependes
12	Famille Romanens	Vers-les-Châteaux 63	Arconciel
13	Self Chez Nous	Route de Ferpicloz 8	Ependes
14	Famille Clément	Route du Petit-Ependes 16	Ependes
15	Famille Rossier	Route du Petit-Ependes 51	Ependes
16	Gilgen Laetitia	Sur-le-Moulin 1	Arconciel
17	Horisberger Marie et Millasson Stéphane	Impasse de l'Etoile 16	Senèdes
18	Famille Egger	Chemin de la Pudressa 19	Ependes
19	Familles Teixeira et Jorand	Chemin du Bois-d'Amont 1	Ependes
20	Famille Cotting	Route de Sales 41	Ependes
21	Gachet Emilie et Deschenaux Patrice	Route de la Fenetta 21	Ependes
22	Famille Decrème	Route de la Dey 2025	Arconciel
23	Famille Wicht	Chemin de la Garde 15	Arconciel
24	JOYEUX NOËL !		



Informations :

- [Réévaluation des taxes sur les eaux](#)
- [Fenêtres de l'Avent](#)
- [Prochaines assemblées](#)

PROCHAINES ASSEMBLEES COMMUNALES

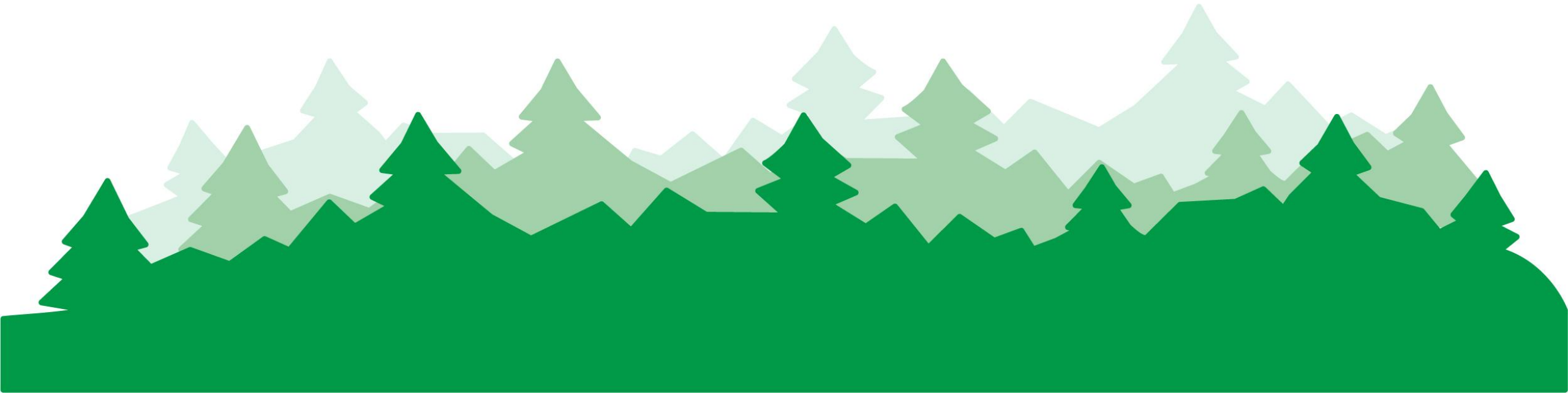
LUNDI 20 AVRIL 2026

MARDI 26 MAI 2026



DIVERS

Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch